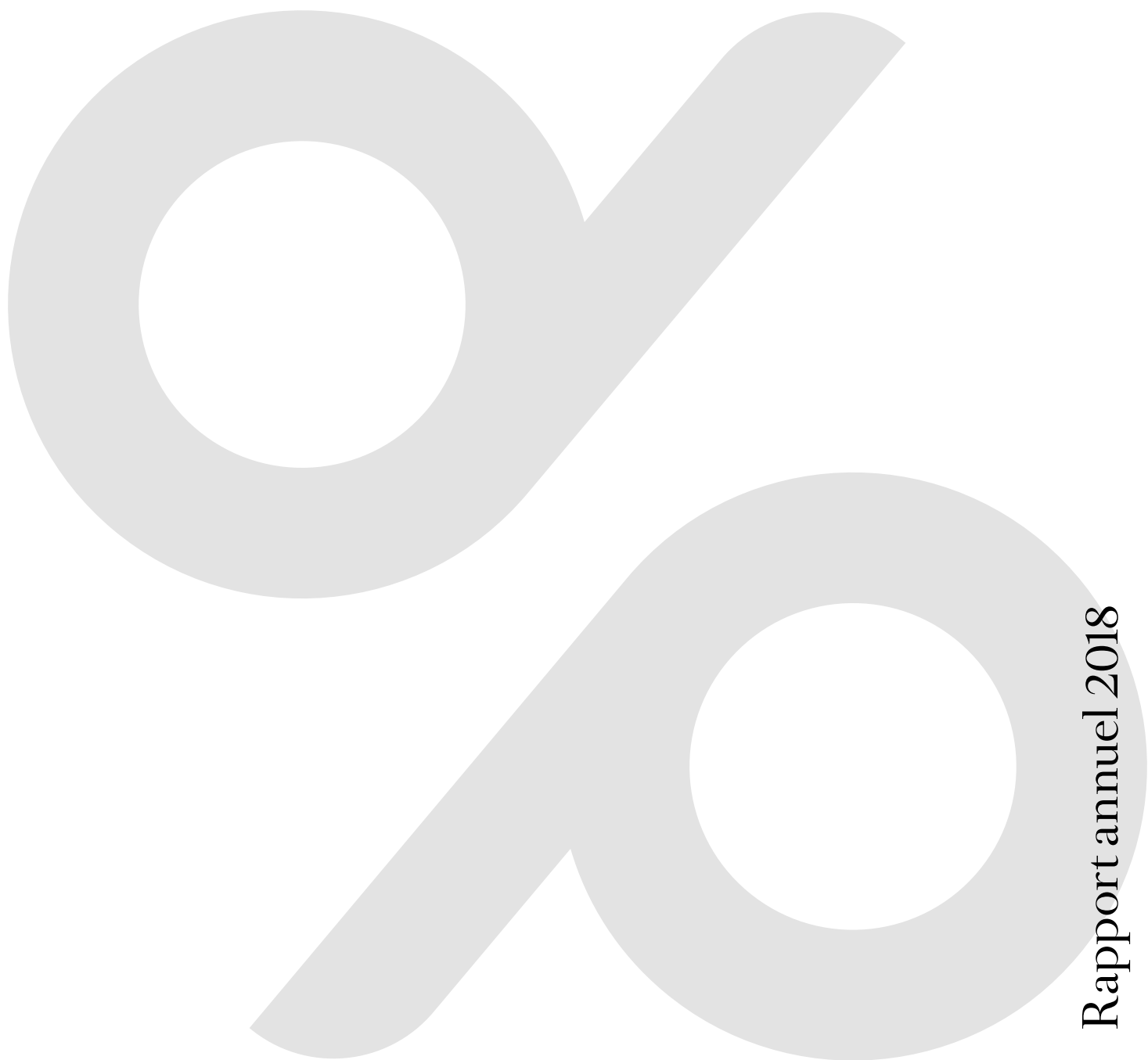

Comptes consolidés



Rapport annuel 2018

4	Bilan consolidé
6	État consolidé du résultat global
8	Tableau consolidé des variations des capitaux propres
10	Tableau consolidé des flux de trésorerie
12	Annexes aux comptes consolidés
12	1. Informations générales
13	2. Changements dans les principes et méthodes comptables
15	3. Résumé des principes et méthodes comptables
15	3.1 Principes de consolidation
16	3.2 Conversion des devises étrangères
16	3.3 Instruments financiers
25	3.4 Comptabilité de couverture
25	3.5 Contrats de location
26	3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)
27	3.7 Immobilisations incorporelles
27	3.8 Autres actifs
28	3.9 Dépréciation d'actifs non financiers
28	3.10 Provisions
28	3.11 Impôts
29	3.12 Avantages au personnel
30	3.13 Autres passifs
30	3.14 Capitaux propres
30	3.15 Produits et charges d'intérêts
31	3.16 Dividendes
31	3.17 Honoraires et commissions
31	3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers
32	3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie
32	4. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers
33	5. Gestion des risques
33	5.1 Principes généraux
33	5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test
34	5.3 Risque de liquidité
38	5.4 Risque de marché
41	5.5 Risque de crédit
48	5.6 Risque de gestion de fortune
49	5.7 Risque opérationnel
49	5.8 Gestion du capital
51	6. Périmètre de consolidation
51	6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2018
52	6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2018
52	6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice
52	6.4 Filiales immobilières non consolidées
53	6.5 Informations par pays
54	7. Annexes relatives au bilan consolidé
54	7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande
54	7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

55	7.3 Instruments de couverture
58	7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
60	7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti
62	7.6 Immobilisations corporelles
64	7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
66	7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence
66	7.9 Autres actifs
66	7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction
67	7.11 Dettes envers les établissements de crédit
67	7.12 Dettes envers la clientèle
67	7.13 Provisions
68	7.14 Autres passifs
69	7.15 Impôts
70	7.16 Capitaux propres
71	7.17 Justes valeurs des instruments financiers
76	7.18 Compensation des actifs et passifs financiers
77	7.19 Transferts des actifs financiers
79	7.20 Impacts de la première application d'IFRSg
88	8. Annexes relatives au compte de résultats global consolidé
88	8.1 Produits et charges d'intérêts
89	8.2 Dividendes perçus
89	8.3 Commissions perçues et versées
90	8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
91	8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture
91	8.6 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
92	8.7 Résultat net sur les instruments financiers évalués au coût amorti
92	8.8 Autres résultats opérationnels nets
92	8.9 Frais de personnel
93	8.10 Frais généraux et administratifs
93	8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
93	8.12 Dépréciations nettes sur actifs
94	8.13 Charge d'impôts
95	8.14 Autres éléments du résultat global
96	9. Droits et engagements
96	9.1 Actifs en dépôt à découvert
96	9.2 Droits et engagements de crédit
96	9.3 Garanties données et reçues
97	10. Avantages au personnel et autres rémunérations
97	10.1 Autres avantages à long terme
97	10.2 Avantages postérieurs à l'emploi
101	10.3 Paiements en actions
103	11. Parties liées
105	12. Événements postérieurs à la clôture
106	Émoluments du commissaire
107	Rapport du commissaire

Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Actif				
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	2 792 984	3 191 899	3 191 899
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7.2			132 368
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2			893 350
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	234 161	254 600	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		119 783	128 938	
Autres actifs financiers		114 378	125 662	
Instruments financiers de couverture	7.3	1 691	3 430	
Actifs financiers disponibles à la vente	7.4			1 195 166
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	891 504	1 052 029	
Instruments de capitaux propres		12 766	13 335	
Instruments de dette		878 738	1 038 694	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.5			80 726
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	3 687 615	3 125 976	
Prêts et créances sur les établissements de crédit		247 758	221 999	221 999
Prêts et créances sur la clientèle		2 067 006	1 903 185	1 916 135
Instruments de dette		1 372 851	1 000 792	
Immobilisations corporelles	7.6	83 185	84 912	84 912
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	372 640	368 843	368 843
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	1 418	146	146
Actifs d'impôts courants		4 493	10 553	10 553
Actifs d'impôts différés	7.15	5 944	8 141	7 985
Autres actifs	7.9	138 866	151 273	151 273
Total de l'actif		8 214 501	8 251 802	8 255 355

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Passif				
Dettes		7 288 668	7 314 108	7 315 541
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	136 437	151 423	158 234
Instruments financiers de couverture	7.3	15 530	6 811	
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	80 058	164 487	164 487
Dettes envers la clientèle	7.12	6 837 520	6 730 634	6 730 634
Provisions	7.13	64 398	67 853	67 852
Passifs d'impôts courants		27 570	27 129	27 221
Passifs d'impôts différés	7.15	9 072	10 052	11 394
Autres passifs	7.14	118 083	155 719	155 719
Capitaux propres		925 833	937 694	939 814
Capital souscrit	7.16	34 212	34 212	34 212
Primes d'émission	7.16	417 369	420 553	420 553
Réserves et report à nouveau	7.16	478 677	541 766	445 523
Réserves de réévaluation	7.16	(17 216)	(11 903)	(3)
Actions propres (-)	7.16	(44 632)	(47 604)	(47 604)
Résultat net de la période	7.16	56 764		86 460
Intérêts minoritaires		659	670	673
Total du passif		8 214 501	8 251 802	8 255 355

État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2018	31.12.2017
Produits d'intérêts	8.1	48 215	53 748
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		47 054	
Charges d'intérêts	8.1	(31 331)	(11 996)
Dividendes	8.2	3 491	2 931
Commissions perçues	8.3	540 164	526 522
Commissions versées	8.3	(142 759)	(151 553)
Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction	8.4		22 066
Résultat net sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4		(2 862)
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	22 411	
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	3 388	
Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.6		8 660
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	(983)	
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	(226)	
Autres résultats opérationnels nets	8.8	12 882	20 637
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		(479)	(351)
Produit net		454 773	467 802
Frais de personnel	8.9	(193 130)	(194 116)
Frais généraux et administratifs	8.10	(161 109)	(135 746)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	(21 838)	(21 893)
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	1 893	(7 702)
<i>Actifs financiers</i>		2 995	
<i>Actifs non financiers</i>		(1 102)	
Résultat avant impôts		80 589	108 345
Charge d'impôts	8.13	(23 810)	(21 883)
Bénéfice net		56 779	86 462
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	316	1 012
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	485	
Total des autres éléments du résultat global¹ ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net		801	1 012
Réévaluation à la juste valeur – Actifs financiers disponibles à la vente	8.14		4 002
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	(7 639)	
Écarts de conversion	8.14	1 524	(3 247)
Total des autres éléments du résultat global¹ qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net		(6 115)	755
Résultat global total		51 465	88 229

1 Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2018	31.12.2017
Bénéfice net attribuable aux		56 779	86 462
actionnaires de la société mère		56 764	86 460
intérêts minoritaires		15	2
Résultat global total attribuable aux		51 465	88 229
actionnaires de la société mère		51 450	88 229
intérêts minoritaires		15	0

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation
Solde au 31.12.2016	34 212	420 553	434 961	(2 413)
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	(47 315)	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	57 877	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur	0	0	0	5 011
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2017	34 212	420 553	445 523	2 598
Effets de l'application de la norme IFRS g	0	0	9 783	(11 900)
Affectation du résultat précédent	0	0	86 460	0
Solde au 01.01.2018	34 212	420 553	541 766	(9 302)
Transactions sur actions propres	0	(3 184)	0	0
Dividendes versés	0	0	(63 089)	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	485
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dettes	0	0	0	(7 639)
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	316
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2018	34 212	417 369	478 677	(16 140)

(en milliers EUR)

Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
642	(47 605)	57 877	898 227	684	898 911
0	1	0	1	0	1
0	0	0	(47 315)	0	(47 315)
0	0	0	0	(13)	(13)
0	0	(57 877)	0	0	0
0	0	86 460	86 460	2	86 462
0	0	0	5 011	0	5 011
(3 243)	0	0	(3 243)	0	(3 243)
(2 601)	(47 604)	86 460	939 141	673	939 814
0	0	0	(2 117)	(3)	(2 120)
0	0	(86 460)	0	0	0
(2 601)	(47 604)	0	937 024	670	937 694
0	2 972	0	(212)	0	(212)
0	0	0	(63 089)	(11)	(63 100)
0	0	0	0	(15)	(15)
0	0	56 764	56 764	15	56 779
0	0	0	485	0	485
0	0	0	(7 639)	0	(7 639)
0	0	0	316	0	316
1 525	0	0	1 525	0	1 525
(1 076)	(44 632)	56 764	925 174	659	925 833

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2018	31.12.2017
Bénéfice net		56 779	86 462
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :		43 252	42 282
Impôts et impôts différés	8.13	23 810	21 883
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		479	351
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		(81)	251
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6/7.7	22 145	28 668
Variations des provisions	7.13	(3 575)	(12 669)
Pertes (gains) nets sur investissements		216	237
Autres ajustements		258	3 561
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		2 859 161	(92 564)
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		22 421	825 492
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		154 571	
Prêts et créances évalués au coût amorti		2 699 568	(1 727 091)
Prêts et titres disponibles à la vente			240 926
Autres actifs		72 520	(22 092)
Instruments financiers de couverture		13 839	0
Passifs détenus à des fins de transaction		(21 800)	23 548
Dettes envers les établissements de crédit		(104 819)	58 942
Dettes envers la clientèle		60 246	475 846
Autres passifs		(37 385)	31 865
Impôts payés sur le résultat		(14 332)	(51 330)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		2 944 860	(15 150)
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	(6 281)	0
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	12	50
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		(20 423)	(12 490)
Vente d'immobilisations (in)corporelles		818	545
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			(7 041)
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			40 825
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		(843 396)	
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		472 848	

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2018	31.12.2017
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		(396 422)	21 889
Dividendes payés		(63 100)	(47 326)
Achat ou vente d'actions propres		(212)	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		(63 312)	(47 326)
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)		3 120	(5 742)
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		2 488 246	(46 329)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		434 727	481 056
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 922 973	434 727

Informations complémentaires

Intérêts perçus		78 176	75 030
Dividendes perçus		3 491	2 931
Intérêts versés		(70 065)	(41 472)

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

		2 922 973	434 727
Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	2 536 976	30 730
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	241 917	272 305
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	144 080	131 692
Dont indisponible		0	0

1 Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2018 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négocié ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Suite à la première application de la norme IFRS 9 et au choix de Banque Degroof Petercam de ne pas retraiter les chiffres des périodes comparatives (conformément aux dispositions de la norme), Banque Degroof Petercam a décidé de ne publier qu'une seule année comparative qui sera présentée selon les principes IFRS 9 (01.01.2018) et selon les principes IAS 39 (31.12.2017) et ce, dans le but de faciliter la compréhension du lecteur des états financiers consolidés ainsi que de l'impact de l'application de l'IFRS 9 qui est une norme importante pour le secteur bancaire.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

2 Changements dans les principes et méthodes comptables

Les normes IFRS, amendements de norme et interprétations suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- IFRS 9 'Instruments financiers' et amendements subséquents ;
- IFRS 15 'Produits provenant de contrats avec les clients' et amendements subséquents ;
- modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (2014-2016)' ;
- amendements à l'IAS 40 'Transferts d'immeubles de placement' ;
- IFRIC 22 'Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée' ;
- amendements à l'IFRS 2 'Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions' ;
- amendements à l'IFRS 4 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4'.

L'IFRS 9 qui substitue les exigences de l'IAS 39 ' Instruments financiers', introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, un modèle unique de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche substantiellement réformée de la comptabilité de micro-couverture.

Le classement et l'évaluation des instruments financiers des actifs financiers dépendent des modèles économiques de gestion mis en place et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Banque Degroof Petercam a utilisé les dispositions transitoires relatives au classement et à l'évaluation afin d'annuler la désignation antérieure d'actifs financiers comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres (qui ne sont pas détenus à des fins de transaction), Banque Degroof Petercam a utilisé l'option de classer la plupart de ces instruments à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En ce qui concerne les passifs financiers, l'implémentation de l'IFRS 9 n'a pas entraîné de changements découlant des critères de classement et d'évaluation de ces instruments.

IFRS 9 procède à une refonte du modèle de dépréciation, fondé dorénavant sur les pertes 'attendues' plutôt que sur les pertes 'subies' comme le prévoit l'IAS 39. Ce nouveau modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises. Selon le nouveau modèle de dépréciation développé par Banque Degroof Petercam, les actifs financiers sont classés en trois catégories sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Banque Degroof Petercam (qui n'applique pas les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39) a utilisé les nouvelles dispositions de l'IFRS 9 en termes de comptabilité de micro-couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Cette décision concerne, entre autres, les instruments financiers désignés, en IAS 39, comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat.

La norme est d'application rétrospective et requiert d'ajuster le bilan d'ouverture en date de première application. Banque Degroof Petercam a choisi de ne pas retraiter, conformément aux dispositions de l'IFRS 9, les chiffres des périodes comparatives. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

Des informations additionnelles en ce qui concerne la nature et les effets de ces changements sont reprises en détail dans l'annexe 7.20 relative aux informations sur la transition à l'IFRS 9.

L'IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients' remplace les normes IAS 11 'Contrats de construction' et IAS 18 'Produits des activités ordinaires' ainsi que les interprétations qui y sont associées. Cette nouvelle norme s'applique à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers, aux contrats d'assurance et aux contrats de location) et introduit un modèle unique (décliné en cinq étapes) afin d'identifier les obligations de prestation et de déterminer quand comptabiliser les produits des activités ordinaires, et pour quel montant.

Pour la première application de cette norme, Banque Degroof Petercam a choisi la méthode de rattrapage cumulatif sans retraitement des montants des périodes comparatives, en ajustant le solde d'ouverture des résultats non distribués à cette date. L'application de l'IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur ses résultats

et ses capitaux propres. En effet, le rythme actuel de comptabilisation des produits est en ligne avec les exigences d'IFRS 15, que la prestation soit réalisée à un moment précis ou progressive.

Les amendements à IFRS 4 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4' ne sont pas applicables, conformément à leur champ d'application, à Banque Degroof Petercam.

L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) en date du 31 décembre 2018, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- IFRS 16 'Contrats de location', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date ;
- amendements à l'IFRS 9 'Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date

DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (2015-2017)', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date ;
- amendements à l'IAS 28 'Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date ;
- IFRIC 23 'Incertitude relative aux traitements fiscaux', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date ;
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS, applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date ;
- amendements à l'IAS 19 'Modification, réduction ou liquidation d'un régime', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après cette date ;
- IFRS 17 'Contrats d'assurance', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date.

Banque Degroof Petercam appliquera les textes précités lors de leur entrée en vigueur.

L'IFRS 16 est appelée à remplacer l'IAS 17 'Contrats de location' et toutes les interprétations liées. Le changement le plus important, qu'apporte l'IFRS 16, est que la plupart des contrats de location seront portés au bilan des preneurs. La nouvelle norme abandonne pour ceux-ci la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, en traitant tous les contrats (sous réserve d'exceptions limitées) comme des contrats de location-financement. Ce qui implique, pour le preneur, de comptabiliser au bilan la plupart des contrats de location sous forme d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'un passif locatif. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant. Le passif locatif est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En ce qui concerne la comptabilité du bailleur, de nombreux aspects prévus par l'IAS 17 sont repris par l'IFRS 16 et l'impact attendu devrait être limité.

L'ensemble des travaux de recensement et d'analyse des contrats concernés, et le choix de l'outil ont été réalisés au second semestre 2018. La mise en œuvre de la norme se traduira par une augmentation des actifs et passifs suite à la comptabilisation au bilan des contrats de location actuellement enregistrés comme des contrats de location simple. Cet impact devrait provenir principalement des contrats de location d'immeubles et de véhicules, et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique. Banque Degroof Petercam appliquera IFRS 16 de façon rétrospective sans retraiter les informations comparatives, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres. En ce qui concerne l'incidence chiffrée à l'ouverture, Banque Degroof Petercam s'attend à une augmentation de ces actifs et passifs l'ordre de EUR 55 millions.

Pour les autres textes précités, Banque Degroof Petercam ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

3 Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par 'gains et pertes comptabilisés en fonds propres', ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

3.1 Principes de consolidation

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

3.2 Conversion des devises étrangères

CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable.

Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

3.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. A l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat.

Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels. Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle et généralement plus faibles en fréquence et en volume. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :
 - les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
 - les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes) ; ou
 - les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles à l'atteinte de son objectif. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevées) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs. Ils concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait, Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées.

Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats. La seule exception à ce principe concerne les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats pour lesquels les variations de la juste valeur attribuables à la variation du risque de crédit associé à ce passif doivent être présentées en autres éléments du résultat global (sauf si Banque Degroof Petercam estime qu'une telle présentation scindée créerait ou aggraverait une inadéquation comptable en résultat). Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises. Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défauts dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'non-performing') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;
- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge effectué par Banque Degroof Petercam (crédits lombards), lorsqu'elle estime que le collatéral apporté en garantie par la contrepartie n'est plus suffisant ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Etant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment.

Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD). Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro-économique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement

en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultats comme un dérivé autonome.

Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.9 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

3.3.10 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur classification dans les catégories suivantes :

COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur du dérivé ou de l'instrument de couverture non dérivé désigné et qualifié dans une relation de couverture en juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie est différée dans une rubrique spécifique des capitaux propres en 'réserves de réévaluation'. La partie inefficace des variations de juste valeur est comptabilisée directement au compte de résultats.

Les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés en résultat et comptabilisés en produits ou charges au fur et à mesure que l'instrument couvert impacte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue ou si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, les montants cumulés stockés en capitaux propres sont maintenus en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue affecte le résultat. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, ces montants sont immédiatement comptabilisés en résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

La couverture d'investissement net dans une entité étrangère suit les mêmes principes comptables que la couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes inscrits en fonds propres sont transférés en résultat lors de la cession ou liquidation de l'activité à l'étranger.

3.5 Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Annexes aux comptes consolidés

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Si la location correspond à un contrat de location simple, le bien loué n'est pas comptabilisé au bilan et les loyers sont enregistrés dans le compte de résultats linéairement sur la durée du contrat de location.

Si la location est qualifiée de location-financement, l'actif loué est immobilisé et comptabilisé à sa juste valeur, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels. Ensuite, l'actif est amorti, selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire, sur la plus courte période entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité. La dette financière correspondante est enregistrée au passif du bilan comme emprunt. La charge financière est reconnue en résultat sur chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actuelle des paiements minimaux augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle du bien, est comptabilisée comme une créance et non comme une immobilisation corporelle. Le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat.

3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 20 ans.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS. Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires. Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'un actif non financier est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation.

Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'. Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une diminution de réévaluation.

La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

3.11 Impôts

IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, et écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

3.12 Avantages au personnel

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur.

Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès.

L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. Les différents calculs sont également réalisés par un actuaire indépendant.

AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES

Des options sur actions sont octroyées à la direction et à certains employés. Le coût des services rendus est déterminé par rapport à la juste valeur des options sur actions et est comptabilisé progressivement sur la période d'acquisition des droits correspondant à la période de services rendus. La juste valeur des options est calculée soit sur base de techniques de valorisation Black and Scholes, soit sur base d'un modèle basé sur des simulations du type Least Square Monte-Carlo en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque plan.

Dans le cadre de plans prévoyant un règlement en actions, la juste valeur utilisée est celle définie lors de l'acceptation finale des bénéficiaires. Par contre, le nombre d'options est mis à jour afin de tenir compte uniquement de celles qui seront probablement exercées. Conformément à l'IFRS 2, seuls les plans d'options sur actions prévoyant un règlement en actions émis après le 7 novembre 2002 sont pris en considération. La charge issue de ce traitement est prise en compte de résultats avec comme contrepartie les fonds propres.

Pour les plans prévoyant un règlement en espèces, la juste valeur est recalculée à chaque clôture en tenant compte des données de marché et du nombre d'options exerçables. La charge issue de cette réévaluation est prise en compte de résultats avec comme contrepartie la comptabilisation d'une dette.

3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

3.14 Capitaux propres

FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture.

Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du le taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs.

Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit. Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transférée au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services promis à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers - par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux. Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture.

Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

4 Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions.

5 Gestion des risques

5.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques du groupe a été définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le modèle de capital économique (ICAAP & ILAAP¹) de la Banque et validée par le comité des risques.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité almac est responsable pour le groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité des crédits est responsable de l'octroi des nouvelles lignes de crédits et des nouvelles limites (sur opérations de marché) aux contreparties non financières. Il assure également la révision des lignes de crédits et limites existantes.
- Le comité limites est responsable pour le groupe de l'octroi des nouvelles limites, pour tout type de produit, aux contreparties bancaires, institutionnelles et corporates. Il assure également la révision régulière des limites existantes.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de risk management (Credit Risk Management, Portfolio Management Risk, Operational Risk Management et Banking Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune et opérationnels.

5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

En décembre 2014, la Banque Degroof Petercam, a été ajoutée à la liste des banques significatives au niveau européen par la Banque Centrale Européenne. Elle est depuis soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE.

La Banque a dès lors été soumise à l'exercice de 'comprehensive assessment' durant l'année 2015. Un exercice de comprehensive assessment se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress test. L'Asset quality review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET₁) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires ont bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET₁ (adjusted CET₁) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET₁ suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Depuis 2015, la Banque n'a plus été soumise à l'AQR, mais un Stress Test a été réalisé en 2018.

L'exercice a été effectué sur base des données au 31 décembre 2017. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter. L'objectif de l'exercice était d'avoir une vue d'ensemble de la résistance du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne.

Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/pr/date/2019/html/ssm.pr190201~6114ab7593.en.html> mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Nos résultats sont dans la norme des résultats de notre groupe de référence. Malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, ils démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa rentabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

¹ Internal Capital Adequacy Assessment Process & Internal Liquidity Adequacy Assessment Process.

En 2019, la Banque Degroof Petercam, tout comme toutes les autres banques sous la supervision directe de la Banque Centrale Européenne, sera soumise à un nouvel exercice de Stress Test. Cet exercice sera ciblé sur les risques de liquidité. Les résultats devraient être connus courant du dernier trimestre 2019.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au groupe un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de trésorerie des salles des marchés de Bruxelles et Luxembourg, sous la supervision du risk management.

Le risk management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les stress test réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du groupe. Depuis octobre 2015, la base de dépôts a été renforcée grâce à la fusion entre Banque Degroof et Petercam ;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers¹. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires² :

(en milliers EUR)

31.12.2018	À vue	Jusqu'à trois mois	De trois mois à un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans
Actifs financiers					
Créances sur les établissements de crédit ³	2 775 599	247 976	52	0	18 394
Créances sur la clientèle	216 537	200 758	388 449	936 470	381 989
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	340 958	204 129	1 286 806	567 020
Dérivés	0	3 534 691	621 276	86 386	21 952
Dérivés de taux	0	13 874	33 475	86 386	21 952
IRS	0	13 874	33 475	86 386	21 952
Autres dérivés de taux	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	3 520 817	587 801	0	0
Total des actifs financiers	2 992 136	4 324 383	1 213 906	2 309 662	989 355
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit	66 278	13 292	6	0	0
Dettes envers la clientèle	6 465 154	332 705	22 522	1 878	431
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Dérivés	0	3 543 546	625 452	94 783	17 078
Dérivés de taux	0	18 910	37 694	94 783	17 078
IRS	0	18 910	37 694	94 783	17 078
Autres dérivés de taux	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	3 524 636	587 758	0	0
Garanties financières émises	0	132 834	0	0	0
Lignes de crédit confirmées	0	322 817	0	0	0
Total des passifs financiers	6 531 432	4 345 194	647 980	96 661	17 509
Gap de liquidité	(3 539 296)	(20 811)	565 926	2 213 001	971 846
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1 962 115	(282 055)	(119 399)	(1 020 098)	(540 564)
Gap de liquidité corrigé	(1 577 181)	(302 866)	446 527	1 192 903	431 282

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/18 ventilé par maturité. Grâce à des actifs très liquides (notamment 2 775 599 milliers EUR + 1 962 115 milliers EUR = 4 737 714 milliers EUR), la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle (dont le total s'élevait à 6 465 154 milliers EUR pour la partie 'à vue' au 31/12/18).

¹ Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux, y compris les intérêts futurs.

² 70 % du portefeuille non-souverain et 97 % du portefeuille souverain sont considérés comme mobilisables rapidement via repo auprès de la Banque Centrale Européenne.

³ Y inclus les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers EUR)

31.12.2017	À vue	Jusqu'à trois mois	De trois mois à un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans
Actifs financiers					
Créances sur les établissements de crédit ³	3 192 060	224 541	0	58	336
Créances sur la clientèle	193 666	253 396	443 873	928 650	122 211
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	236 449	452 633	1 027 231	214 135
Dérivés	0	3 698 794	1 138 178	112 535	13 326
Dérivés de taux	0	6 378	25 368	112 535	13 326
IRS	0	6 378	25 368	112 535	13 326
Autres dérivés de taux	0	0	0	6	0
Dérivés de change	0	3 692 416	1 112 810	0	0
Total des actifs financiers	3 385 726	4 413 180	2 034 684	2 068 474	350 008
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit	131 502	32 631	0	0	0
Dettes envers la clientèle	6 377 493	264 309	48 419	3 003	0
Dérivés	0	3 713 293	1 147 743	105 781	9 624
Dérivés de taux	0	13 355	29 867	105 781	9 624
IRS	0	13 355	29 867	105 781	9 624
Autres dérivés de taux	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	3 699 938	1 117 876	0	0
Garanties financières émises	0	114 940	0	0	0
Lignes de crédit confirmées	0	306 232	0	0	0
Total des passifs financiers	6 508 995	4 431 405	1 196 162	108 784	9 624
Gap de liquidité	(3 123 269)	(18 225)	838 522	1 959 690	340 384
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1 701 166	(113 216)	(541 902)	(839 814)	(206 234)
Gap de liquidité corrigé	(1 422 103)	(131 441)	296 620	1 119 876	134 150

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre de l'activité Bond Lending ou dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB_2015_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs médianes des quatre trimestres de l'année qui sont présentées.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non :

(en milliers EUR)

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des non actifs grevés
31.12.2018				
Actifs du groupe Degroof Petercam	311 815		8 093 260	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	26 704	26 704
les titres de créance	189 456	185 028	2 518 515	2 404 813
les autres actifs	0		734 481	
31.12.2017				
Actifs du groupe Degroof Petercam	580 532		7 682 240	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	74 144	74 144
les titres de créance	480 202	480 924	2 888 820	2 820 762
les autres actifs	0		742 535	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
31.12.2018		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		352 641
dont les instruments de capitaux propres		16 063
les titres de créance		198 159
les autres actifs		138 419
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		
31.12.2017		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		547 068
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		432 682
les autres actifs		114 386
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		

Annexes aux comptes consolidés

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
31.12.2018		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	110 495	114 080
31.12.2017		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	143 642	163 635

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

5.4 Risque de marché

5.4.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1 %, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du groupe. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, un stress test compare la perte qui serait enregistrée en cas de hausse parallèle des taux de 2 % aux capitaux propres. Le résultat de ce test s'établit à 3 % des fonds propres utiles au 31 décembre 2018.

Ce ratio est en forte baisse par rapport à 2016 (où il s'élevait à 9 %). Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- l'inclusion des engagements de la Banque vis-à-vis de ses Fonds de Pension ;
- la hausse des fonds propres ;
- la diminution de l'exposition de la Banque au risque de taux.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 1 % s'élevait à :

(en milliers EUR)

	2017	2018
Au 31.12	2 454	7 117
Moyenne de la période	12 393	9 896
Maximum de la période	17 810	12 283
Minimum de la période	2 454	7 117

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP).

(en milliers EUR)

	2017	2018
Au 31.12	(139)	(199)
Moyenne de la période	(148)	(216)
Maximum de la période	(205)	(255)
Minimum de la période	(118)	(199)

(en milliers EUR)

	2017	2018
Au 31.12		
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	30 289	35 277
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(2 454)	(7 117)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	(35 254)	(42 459)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	1 843	6 399

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS).

À l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

5.4.3 Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2017		2018	
	Nominal	VAR 99 %	Nominal	VAR 99 %
Au 31.12	3 006	8	2 212	9
Moyenne de la période	1 571	17	2 124	20
Maximum de la période	844	4	1 443	7
Minimum de la période	3 311	68	3 774	90

5.4.4 Risque actions & options

5.4.4.1 Court terme

Le risque action résulte du service de liquidity provider sur actions belges que la banque offre à ses clients.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(en milliers EUR)

2018		31.12.2018	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	600	1 398	600	2 400
	VAR 99 %	33	62	33	104
Risque options	Nominal	0	0	0	0
	VAR 99 %	0	0	0	0

2017		31.12.2017	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	4 000	2 340	1 000	5 600
	VAR 99 %	109	146	58	455
Risque options	Delta équivalent	0	0	0	0
	VAR 99 %	0	0	0	0

5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Ce risque a fortement diminué depuis trois années étant donné que la majeure partie de ce portefeuille d'actions a été vendue.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	Portefeuille Legacy ¹	Portefeuille Accompagnement ²
31.12.2018	24 504	13 818
31.12.2017	43 984	

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

Marchés ou indices pertinents ³	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2018	31.12.2017
Bel 20	10 %	0	0
Autres valeurs belges	10 %	426	426
Autres valeurs européennes	10 %	0	0
Reste du monde	10 %	3 406	3 972

5.4.5 Risque sur Matière première

La banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

¹ Le portefeuille Legacy contient des actions héritées de la fusion avec Petercam SA. Il est en run-off et a pour vocation de rester stable ou diminuer en termes de positions.

² En 2018, un portefeuille Accompagnement a été créé contenant des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du groupe. Ce portefeuille contient notamment des Fonds DPAM.

³ Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

5.5 Risque de crédit

5.5.1 Définition

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, Banque Degroof Petercam classe désormais chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question. ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, un ECL est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable de l'IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	Impact sur les fonds propres
		ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

- 1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,
 - a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
 - b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100 %, mesure de forborne (c'est-à-dire, restructuration d'un d'instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
 - c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
 - d. par symétrie, un retour dans un phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant un phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

Annexes aux comptes consolidés

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.
La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans un phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de l'IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro-économique de référence représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Au 31.12.2018, le risque de crédit par phase et par type d'instrument se répartit de la façon suivante :

	Risque de crédit			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Créances sur les établissements de crédit	100 %	0 %	0 %	100 %
Créances sur la clientèle	95 %	3 %	2 %	100 %
Obligations	99 %	1 %	0 %	100 %
Hors bilan (garanties émises et lignes non tirées)	99 %	1 %	0 %	100 %

5.5.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie

1) Expositions au 31.12.2017 – 31.12.2018

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur nominale, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché.

(en milliers EUR)

31.12.2018	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties éligibles conformément à CRR ¹	Garanties réelles y compris garanties CRR ¹
Créances sur les établissements de crédit	a	489 675	489 675		
Créances sur la clientèle	b	2 389 824	2 389 824	1 751 579	2 006 860
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 347 312	2 347 312		
Émetteurs publics	e	736 707	736 707		
Autres émetteurs : banques	c+e	778 346	778 346		
Autres émetteurs : sociétés commerciales	d+e	832 259	832 259		
Actions, part et autres titres à revenu variable		26 408	26 408		
Dérivés		114 653	97 272	17 382	17 382
Hedging		1 691	1 691		
Garanties financières émises		101 963	101 963	92 940	92 940
Autres engagements hors bilan		30 871	30 871		

(en milliers EUR)

31.12.2017	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties
Créances sur les établissements de crédit	a	494 384	494 384	0
Créances sur la clientèle	b	2 209 505	2 209 505	1 493 128
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 114 100	2 114 100	0
Émetteurs publics	e	638 501	638 501	0
Autres émetteurs : banques	c+e	706 614	706 614	0
Autres émetteurs : sociétés commerciales	d+e	768 985	768 985	0
Actions, part et autres titres à revenu variable		71 271	71 271	0
Dérivés		119 063	95 822	16 826
Garanties financières émises		114 940	114 940	86 105

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2018, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé principalement de comptes à vue, en grande partie sans aucun préavis et, dans une moindre mesure, avec un préavis à très court terme.

b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. Environ 84 % de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

¹ Les garanties telles que présentées sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernés

c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de emploi en trésorerie et correspond à approximativement 28 % du total de la trésorerie du groupe réinvesti au 31.12.2018.

Ce portefeuille est constitué quasi exclusivement d'instruments covered bonds avec de très bons ratings, à l'exception de 3 titres non collatéralisés dont un émetteur qui ne possède pas de rating.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	Proportion
AAA	94 %
BBB+	3 %
NR	3 %

d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du 'Corporate Portfolio' du département crédits, c'est-à-dire un portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 10.6 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent ;
- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court (4 à 5 ans) et moyen terme. Ce portefeuille, qui s'élève à 515 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' (dont 10 millions d'euros dans le fonds DPAM Bonds Corporate EUR et 5 millions d'euros dans le fonds II BELGIAN CREDIT OPP I HEDGED DIS) ;
- d'un portefeuille de commercial papers à très court terme (maximum 1 an), qui s'élève à 102 millions d'euros au 31/12/18.
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 91.6 millions d'euros au 31/12/18.

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating (hors fonds) :

Rating	Proportion
AAA	13 %
AA	6 %
A	14 %
BBB	41 %
BB	5 %
NR	21 %

Les expositions sans rating concernent majoritairement des commercial papers à très court terme (maximum 1 an).

e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un Etat de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 6 % du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un Etat par rating :

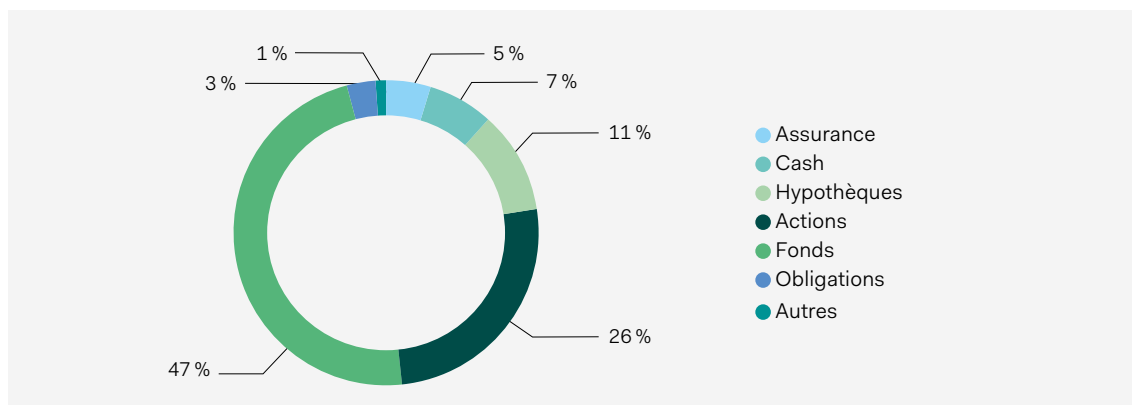
Rating	(en %)
AAA	10 %
AA+	14 %
AA	14 %
AA-	33 %
A+	2 %
A-	7 %
BBB	17 %
NR	3 %

À noter en outre que, concernant les instruments dérivés :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signé des contrats ISDA.

2) Garanties données dans le cadre du portefeuille de crédits à la clientèle au 31.12.2018

Au 31.12.2018, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :



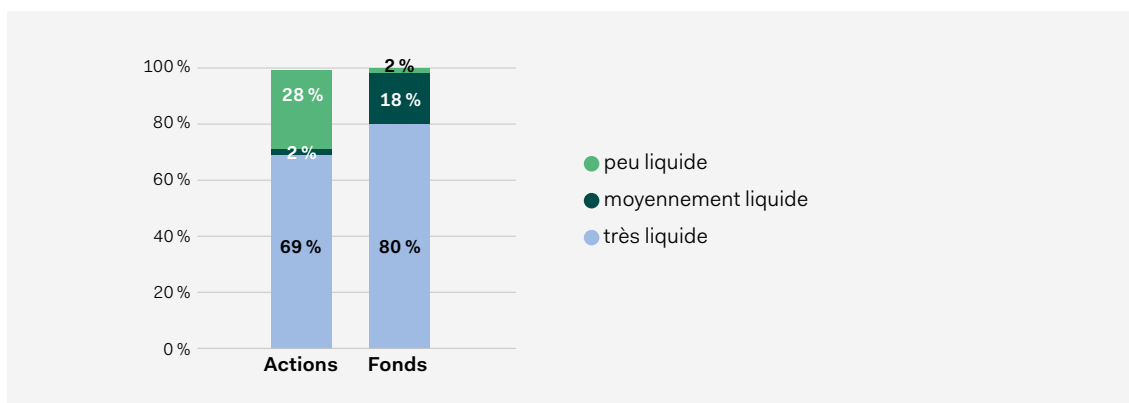
La majeure partie des garanties est ainsi constituée de fonds et actions qui représente 73 % du total des garanties.

Annexes aux comptes consolidés

En outre, le degré de liquidité des garanties données, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différents positions prise dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 65 % du total des garanties est évaluée comme très liquide avec un impact en terme de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0 %.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquide	65%
garanties moyennement liquide	10%
garanties peu liquide	25%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



5.5.3 Exposition par géographie

Au niveau géographique, la Banque a peu d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales. La Banque détient également un portefeuille d'obligations italiennes et espagnoles, mais celles-ci sont à maturité courte (1 à 2 ans).

5-5.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

1) Créances présentant un solde échu impayé

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

(en milliers EUR)

	Obligations et autres titres à revenu fixe				
	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Émetteurs publics	Autres émetteurs : banques	Autres émetteurs : sociétés commerciales
Assets without significant increase in credit risk since initial recognition (Phase 1)					
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>		7,3			
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>		0,5			
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>		0,0			
Valeur comptable avant dépréciations		7,8			
Dépréciations		-			
Total valeur comptable		7,8			
Assets with significant increase in credit risk since initial recognition but not credit-impaired (Phase 2)					
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>		11,8			
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>		1,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>		2,9			
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>		0,0			
Valeur comptable avant dépréciations		15,7			
Dépréciations		0,0			
Total valeur comptable		15,7			
Credit-impaired assets (Phase 3)					
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>		9,4			
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>		0,0			
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>		0,4			
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>		20,1			2,6
Valeur comptable avant dépréciations		29,9			2,6
Dépréciations		15,9			2,6
Total valeur comptable		14,0			0,0

Annexes aux comptes consolidés

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte d'un seuil de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

2) Créances douteuses

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Créances douteuses	19 374	41 858
Réductions de valeurs actées	(15 934)	(35 391)
Créances douteuses après réduction de valeur	3 440	6 467

Le stock de créances douteuses a diminué entre 2017 et 2018 car la Banque a procédé à des décomptabilisations sur plusieurs dossiers de crédits dont la dépréciation (totale) était comptabilisée depuis de nombreuses années et pour lesquels la probabilité d'une récupération a été considérée comme très fortement improbable.

5.5.5 Decomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

5.5.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

Aussi, les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernent EUR 42,7 millions d'euros de l'encours total des crédits accordés par la Banque au 31 décembre 2018. Parmi ces 42,7 millions d'euros, 2,92 millions ont fait l'objet d'une réduction spécifique (partielle). Le solde reste performant (pas de solde échu de plus de 90 jours) et/ou est couvert par suffisamment de garanties.

5.6 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du groupe. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performés en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le risk management du groupe.

5.7 Risque opérationnel

La mission principale de l'équipe 'Operational Risk Management' est d'identifier les différents risques opérationnels auxquels est confrontée la Banque et de s'assurer que ceux-ci sont gérés de manière adéquate. Pour ce faire, le département veille à analyser les incidents opérationnels rencontrés, à réaliser une cartographie des risques potentiels de la Banque, à vérifier les résultats des contrôles réalisés par la première ligne. Le département veille également à mise en place de solution pérennes quand nécessaire.

Parallèlement au suivi des risques, le département est également amené à fournir son avis et conseille la Banque et ses différents métiers dans l'établissement des règles de contrôle interne et dans l'analyse de différents dossiers (nouveaux produits, nouvelles procédures, etc.). Le département veille également à assurer un suivi des risques liés à la continuité de service, ainsi qu'au suivi des prestations de services fournis par des tiers.

5.8 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque répond aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Le calcul des exigences en fonds propres réglementaires selon le règlement européen concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (Bâle 3) est utilisé depuis le 31 mars 2014.

Pour rappel, le choix de la Banque s'est porté sur :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

(en milliers EUR ; en %)

	31.12.2018	31.12.2017
Fonds propres Tier 1	509 674	519 052
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	3 040 429	3 032 635
Ratio CRD	16,76 %	17,12 %
Ratio Tier 1	16,76 %	17,12 %

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque est stable vu que l'accroissement de l'activité d'octroi de crédits à la clientèle ainsi que la faible augmentation du risque opérationnel sont compensés par une diminution du risque de marché,
- les fonds propres Tier 1 ont subi une légère diminution justifiée, principalement, par l'augmentation de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire.

Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk Report' disponible sur notre site.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 16,76 % et un ratio Tier I identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Ce ratio ne prend pas en considération la quote-part du résultat de l'exercice 2018 qui ne sera pas distribuée. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. A travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

6 Périmètre de consolidation

6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2018

Dénomination	Siège	(en.%) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Finance SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Gestion SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	99,96	Établissement de crédit
Banque Degroof Petercam France SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Établissement de crédit
Cobimmo SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Corporate Finance Spain	Avenida Diagonal 464 – 08006 Barcelona	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	99,96	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	99,96	Autre établissement financier
Entheca Finance SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Guimard Investissements SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Industrie Invest SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Industrie Invest 2 SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	99,96	Autre entreprise
Messine Holding SA	Rue de Lisbonne 44 – 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Banque Degroof Petercam (Suisse) SA	Place de l'Université 5 – 1205 Genève	100	Établissement de crédit
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Petercam Services SA	Rue Guimard 18 – 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
3P (L) SARL	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	99,96	Autre établissement financier
Bank Degroof Petercam Spain, S.A.U.	Plaza del Ayuntamiento 26 - 46002 Valencia	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam, S.G.I.I.C	Avenida Diagonal 464 – 08006 Barcelona	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 – 2453 Luxembourg Cloche d'Or	99,96	Autre établissement financier

6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2018

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A - 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
BDG & Associés	244, rue Saint-Jacques Ouest bureau 51 Montréal QC H2Y 1L9 - Canada	45	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 - 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,58	Autre entreprise
Promotion 777 SA	Rue Sigismond 17 - 2537 Luxembourg	33,98	Autre entreprise
Quadia SA	Square de la Comédie 1 - 1205 Genève	22,5	Autre établissement financier
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 - 2453 Luxembourg Cloche d'Or	47,98	Autre établissement financier

6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

La poursuite de la réorganisation des activités et de la simplification des structures du groupe s'est concrétisée par la cession de Degroof Petercam Asset Management Ltd (Hong Kong) ainsi que par la liquidation des sociétés BD Square Invest SA, Degroof Petercam Immobilier SA, Degroof Holding Luxembourg SA, Degroof Finance SA, Heaven Services SA et Invest House SA.

Ces changements n'ont pas d'impacts significatifs sur nos états financiers.

En plus de ces opérations, le groupe a acquis des participations minoritaires dans les sociétés Quadia SA (en Suisse), Arvestar Asset Management SA, et Amindis SA et a créé la société Orban Finance SA dans le but de détenir l'essentiel des actions propres du groupe.

En France, le groupe souhaite poursuivre la croissance de son activité de gestion d'actifs via l'acquisition de la société Entheca Finance SA. Des montants de EUR 1,1 millions et de EUR 2,6 millions représentent respectivement un fonds de commerce et un écart d'acquisition résiduaire, résultant de cette acquisition de la société Entheca Finance réalisée en décembre 2018.

6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé un centre de compétence immobilière dont l'objet consiste à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 120 millions, en recul de EUR 80 millions par rapport à l'an dernier suite à la cession et à la liquidation de certaines participations.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en terme de business à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

6.5 Informations par pays

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2018	Belgique	Luxembourg	Espagne	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	286 767	118 666	6 760	32 172	10 887	455 252
Nombre de salariés (en unités)	896	345	59	90	21	1 411
Bénéfice (perte) avant impôts	41 147	41 075	(4 343)	3 228	(39)	81 068
Impôts sur le résultat	17 055	6 608	10	69	68	23 810
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2017	Belgique	Luxembourg	Espagne	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	285 709	132 301	9 025	30 000	11 118	468 153
Nombre de salariés (en unités)	857	326	64	103	21	1 371
Bénéfice (perte) avant impôts	48 440	61 685	(1 305)	(855)	731	108 696
Impôts sur le résultat	13 801	7 620	98	0	364	21 883
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

7 Annexes relatives au bilan consolidé

7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
	(en milliers EUR)		
Caisse	5 101	3 917	3 917
Soldes auprès des banques centrales	2 545 972	2 915 597	2 915 597
Autres dépôts sur demande	241 917	272 385	272 385
Pertes de crédit attendues	(6)	0	
Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	2 792 984	3 191 899	3 191 899

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires¹ dont le montant moyen journalier est de EUR 81,1 millions au 31.12.2018 (au 31 décembre 2017 : EUR 71,4 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 241,9 millions au 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2017 : EUR 272,4 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

7.2 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRS9)

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

	31.12.2018	01.01.2018
	(en milliers EUR)	
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 130	13 305
Instruments de dette	2 288	4 479
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	2 288	4 479
Instruments de capitaux propres	2 842	8 826
2. Instruments financiers dérivés	114 653	115 633
Dérivés de change	27 417	32 764
Dérivés de taux d'intérêt	29 608	23 143
Dérivés sur actions	60 856	59 726
CVA/DVA	(3 228)	0
Total des actifs détenus à des fins de transaction	119 783	128 938

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	31.12.2018	01.01.2018
	(en milliers EUR)	
1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	103 577	121 026
Effets publics et obligations d'État	0	50 493
Obligations d'autres émetteurs	29 178	5 008
Autres actifs financiers	74 399	65 525
2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	10 801	4 636
Total des autres actifs financiers	114 378	125 662

¹ Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrales.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2018 un total de EUR 154,2 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois.

7.2 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2017
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 305
Titres à revenu fixe	4 479
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	4 479
Titres à revenu variable	8 826
<i>Actions</i>	8 663
<i>Autres titres à revenu variable</i>	163
2. Instruments financiers dérivés	119 063
Dérivés de change	32 764
Dérivés de taux d'intérêt	26 573
Dérivés sur actions	59 726
Total des actifs détenus à des fins de transaction	132 368

Des placements en titres sont désignés, à leur date d'acquisition, à la juste valeur par le biais du compte de résultats (option de juste valeur) lorsque ceux-ci sont associés à des dérivés, qu'une telle désignation élimine ou réduit fortement un décalage comptable qui en résulterait autrement, et qu'il existe un risque de ne pas rencontrer les exigences (ou de ne pas satisfaire aux conditions) de la comptabilité de couverture.

Plus spécifiquement, cette désignation est utilisée afin d'éviter tout décalage consécutif à l'évaluation de certaines obligations souveraines et bancaires garanties par un État de l'Union européenne ou par des actifs de couverture¹ (juste valeur reconnue directement dans les fonds propres), achetées dans un but de support de liquidité et liées, conformément à une stratégie de gestion des risques, à des swaps de taux d'intérêt (juste valeur imputée en résultat).

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont composés de :

(en milliers EUR)

	31.12.2017
Titres à revenu fixe	893 350
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	351 176
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	542 174
Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	893 350

7.3 Instruments de couverture

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées à l'annexe 5 'Gestion des risque'. Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économiques répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Annexes aux comptes consolidés

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notional du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle. Le Lissage est la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31/12/2017 amortie entre le 31/12/2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture :

Couvertures de la juste valeur				
Risque de taux d'intérêt				
31.12.2018				
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	971 602	1 691	13 961	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	60 772	0	1 569	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	1 032 374	1 691	15 530	

31.12.2018			
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	768 043	8 861	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	62 277	1 202	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	830 320	10 063	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	221 851	1 511	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	221 851	1 511	

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

Catégorie de risque	Durée jusqu'à l'échéance			
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)	130 000	24 000	342 402	475 200
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	1,16 %	(0,03 %)	0,45 %	0,64 %
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)			21 512	39 260
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré			0,38 %	0,86 %

(en milliers EUR)

01.01.2018					
Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat	Valeur comptable		
			Actifs	Passifs	
(8 879)	160 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture	3 430	6 811	
(1 241)	(39)	Résultat net sur la comptabilité de couverture	0	0	
(10 120)	121		3 430	6 811	

(en milliers EUR)

01.01.2018					
Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture		Valeur comptable		
			Actifs	Passifs	
8 861	0			535 874	
1 202	0			0	
10 063	0			535 874	
1 511	0			348 032	
1 511	0			348 032	

¹ Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31.12.2017 : amortissement estimé à EUR 1,333 milliers.

7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

7.4 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRS9)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2018	01.01.2018
Instruments de dette	878 738	1 038 694
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	252 535	342 095
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	626 203	696 599
Instruments de capitaux propres	12 766	13 335
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	891 504	1 052 029

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dettes et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2018	01.01.2018
Juste valeur phase 1	864 213	1 018 383
Dépréciations phase 1	(252)	(302)
Juste valeur phase 2	14 525	20 311
Dépréciations phase 2	(228)	(184)
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	878 738	1 038 694
Total des dépréciations sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	(480)	(486)

	(en milliers EUR)			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 01.01.2018	(302)	(184)	0	(486)
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	(73)	(73)	0	(146)
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	90	79	0	169
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	16	(33)	0	(17)
Transfert vers le phase 1	17	0	0	17
Transfert vers le phase 2	0	(17)	0	(17)
Solde à la clôture du 31.12.2018	(252)	(228)	0	(480)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2018 un total de EUR 772,3 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois.

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent comme suit :

	(en milliers EUR)	
Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Hébergement et restauration	12 274	473
Activités immobilières	264	0
Activités financières et assurances	208	0
Information et communication	19	0
Autres	1	0
Solde à la clôture du 31.12.18	12 766	473

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	2 068	0	0
Exploitation minière, charbon et acier	499	0	0
Activités immobilières	360	0	0
Activités financières et assurances	4	0	0
Solde à la clôture du 31.12.18	2 931	0	0

7.4 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Les actifs financiers disponibles à la vente sont représentés par des placements en valeurs mobilières à revenu fixe ou variable cotées ou non dont voici la répartition par nature :

(en milliers EUR)

	31.12.2017
Valeur comptable avant dépréciations	1 203 803
Titres à revenu fixe	1 135 223
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	226 953
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	887 218
<i>Autres instruments à revenu fixe</i>	21 052
Titres à revenu variable	68 580
<i>Actions</i>	23 847
<i>Autres titres à revenu variable</i>	44 733
Dépréciations	(8 637)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 195 166

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent au 31 décembre 2017 un total de EUR 510,8 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois.

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers EUR)

	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Total
Solde à la clôture au 31.12.2016	(2 846)	(6 564)	(9 410)
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0
Réductions de valeur utilisées	0	429	429
Écarts de conversion	344	0	344
Solde à la clôture au 31.12.2017	(2 502)	(6 135)	(8 637)

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers EUR)

	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Total
Solde à la clôture au 31.12.2016	10 640	6 027	16 667
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation ¹	(2 670)	7 600	4 930
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation ¹	257	(833)	(576)
Réduction de valeur comptabilisée en résultat	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2017	8 227	12 794	21 021

¹ Y inclus les variations des profits et pertes latents transférés des capitaux propres vers le compte de résultats suite à la décomptabilisation de ces placements.

Annexes aux comptes consolidés

7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

7.5 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRS9)

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Prêts à terme	136 051	105 296	105 296
Opérations de cession-rétrocession	99 975	99 973	99 973
Autres	11 739	16 730	16 730
Dépréciations	(7)	0	
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	247 758	221 999	221 999

(en milliers EUR)

	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 01.01.2018	0	0	0	0
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	(7)	0	0	(7)
Solde à la clôture du 31.12.2018	(7)	0	0	(7)

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 144,1 millions au 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2017 : EUR 131,7 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Valeur comptable avant dépréciations	2 084 628	1 938 685	1 951 526
Avances en compte courant	422 524	412 509	412 509
Effets de commerce	314	2 600	2 600
Prêts hypothécaires	49 625	95 476	95 476
Prêts à terme	1 580 989	1 406 745	1 406 745
Instruments de dette			12 862
Prêts subordonnés	1 626	1 410	1 389
Autres	29 550	19 945	19 945
Dépréciations (IAS 39)			(35 391)
Dépréciations (IFRS 9)	(17 622)	(35 500)	
Total des prêts et créances sur la clientèle	2 067 006	1 903 185	1 916 135

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1 998 090	1 838 777
Dépréciations phase 1	(1 537)	(2 507)
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	50 448	24 988
Dépréciations phase 2	(145)	(679)
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	36 090	74 920
Dépréciations phase 3	(15 940)	(32 314)
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	2 067 006	1 903 185

(en milliers EUR)

	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 01.01.2018	(2 507)	(679)	(32 314)	(35 500)
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	(762)	(18)	(1 392)	(2 172)
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	700	7	2 755	3 462
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	987	584	0	1 571
Transfert vers le phase 2	39	(39)	0	0
Diminution suite à la décomptabilisation	0	0	15 021	15 021
Ecart de change et autres mouvements	6	0	(10)	(4)
Solde à la clôture du 31.12.2018	(1 537)	(145)	(15 940)	(17 622)

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2018 un total de EUR 1 257,1 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2017 : EUR 705,2 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018
Valeur comptable avant dépréciations	1 375 702	1 003 633
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	494 356	257 124
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	881 346	746 509
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Dépréciations	(2 851)	(2 841)
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	1 372 851	1 000 792

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1 370 834	999 188
Dépréciations phase 1	(183)	(300)
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	2 248	1 943
Dépréciations phase 2	(48)	(39)
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	2 620	2 502
Dépréciations phase 3	(2 620)	(2 502)
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	1 372 851	1 000 792

(en milliers EUR)

	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 01.01.2018	(300)	(39)	(2 502)	(2 841)
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	(133)	(1)	0	(133)
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	214	0	0	214
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	(45)	(8)	0	(53)
Ecart de change et autres mouvements	81	0	(118)	(38)
Solde à la clôture du 31.12.2018	(183)	(48)	(2 620)	(2 851)

Annexes aux comptes consolidés

7.5 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux dépréciations sur créances sur la clientèle :

(en milliers EUR)

	31.12.2017
Solde à l'ouverture	(36 918)
Réductions de valeur comptabilisées	(5 038)
Réductions de valeur reprises	4 112
Réductions de valeur utilisées	2 442
Écarts de conversion	11
Solde à la clôture	(35 391)

Les dépréciations comprennent des dépréciations sur base d'évaluations individuelles et sur base d'évaluations collectives.

Les tableaux ci-après reprennent les informations complémentaires relatives aux actifs financiers disponibles à la vente reclassés comme prêts et créances :

	Valeur comptable	Juste valeur	Réserves de réévaluation
Solde à la clôture au 31 décembre 2017	12 862	12 315	(1)
Montants reconnus en résultats ou en fonds propres		Résultats	Fonds propres
Au 31 décembre 2017			
Intérêts		142	
Dépréciations		0	
Gains (pertes) réalisés		0	
Montants transférés des réserves de réévaluation vers le compte de résultats			6

Les pertes ou profits de juste valeur qui auraient été comptabilisés en fonds propres après la date de reclassement si le reclassement n'avait pas eu lieu, s'élèvent à un gain net cumulé de EUR 0,9 million.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont représentés par des placements en valeurs mobilières à revenu fixe dont voici la répartition par nature :

	31.12.2017
Titres à revenu fixe	80.726
Effets publics et obligations d'État	70.575
Obligations d'autres émetteurs	10.151
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80.726

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent au 31 décembre 2017 un total de EUR 34,5 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois.

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2018	70 093	5 927	4 430	2 735	83 185
Valeur d'acquisition	124 371	19 506	9 868	6 136	159 881
Amortissements et dépréciations cumulés	(54 278)	(13 579)	(5 438)	(3 401)	(76 696)
Valeur comptable nette à la clôture du 01.01.2018	70 364	6 849	4 199	3 500	84 912
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2017	70 364	6 849	4 199	3 500	84 912
Valeur d'acquisition	120 839	17 758	9 402	6 718	154 717
Amortissements et dépréciations cumulés	(50 475)	(10 909)	(5 203)	(3 218)	(69 805)

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements
Solde à la clôture au 31.12.2016	70 099	7 534	4 707	4 120
Acquisitions	3 671	3 177	412	285
Cessions	(46)	(3)	(1)	(168)
Amortissements	(3 616)	(2 537)	(585)	(721)
Réductions de valeur comptabilisées	(593)	(207)	(349)	0
Écarts de conversion	(274)	(2)	0	(11)
Autres	1 123	(1 113)	15	(5)
Solde à la clôture au 31.12.2017	70 364	6 849	4 199	3 500
Solde à la clôture au 01.01.2018	70 364	6 849	4 199	3 500
Acquisitions	3 207	2 027	866	130
Modifications du périmètre de consolidation	14	0	5	0
Cessions	0	(54)	(8)	(247)
Amortissements	(3 751)	(2 914)	(631)	(637)
Écarts de conversion	116	3	5	4
Autres	143	16	(6)	(15)
Solde à la clôture au 31.12.2018	70 093	5 927	4 430	2 735

À l'exception du matériel roulant (compris dans la rubrique 'Autres équipements'), les valeurs résiduelles sont estimées à zéro. En effet, les voitures achetées sont généralement vendues après quatre ans et, par conséquent, une valeur résiduelle moyenne a été évaluée à 40 % de la valeur d'achat HTVA.

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 151,8 millions au 31 décembre 2018 (EUR 149,2 millions au 31 décembre 2017). L'estimation de la valeur de marché de la plupart des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m² construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de preneur, dans des contrats de location simple portant principalement sur des actifs immobiliers, du matériel informatique et des véhicules.

Le montant des paiements minimaux futurs liés aux contrats de location simple non résiliables se ventile comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
À moins d'un an	12 017	9 543	9 543
Entre 1 an et 5 ans	28 511	20 671	20 671
Supérieur à 5 ans	23 460	3 412	3 412
Solde à la clôture	63 988	33 626	33 626

Les montants mentionnés ci-avant ne tiennent pas compte des indexations futures potentielles des loyers des actifs immobilisés. En ce qui concerne les loyers comptabilisés en charge, ils figurent à l'annexe 8.10.

Suite aux travaux d'analyse des contrats de location pour la mise en œuvre de l'IFRS 16, la durée de certains contrats de location d'immeuble a été réévaluée. Cet élément a été pris en considération pour la détermination du montant des paiements minimaux futurs liés à ces contrats. C'est pourquoi, ce montant a sensiblement augmenté en 2018.

7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2018	278 524	74 601	4 614	14 901	372 640
Valeur d'acquisition	355 399	152 877	28 372	15 006	551 654
Amortissements et dépréciations cumulés	(76 875)	(78 276)	(23 758)	(105)	(179 014)
Valeur comptable nette à la clôture du 01.01.2018	275 881	85 806	4 509	2 647	368 843
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2017	275 881	85 806	4 509	2 647	368 843
Valeur d'acquisition	352 756	165 489	27 642	2 647	548 534
Amortissements et dépréciations cumulés	(76 875)	(79 683)	(23 133)	0	(179 691)

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce ¹	Logiciels	Autres actifs incorporels ²
Solde à la clôture au 31.12.2016	275 881	104 912	4 661	0
Acquisitions	0	0	2 297	2 647
Cessions	0	0	(565)	0
Amortissements	0	(12 603)	(1 832)	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	(5 591)	(35)	0
Autres	0	0	(17)	0
Écarts de conversion	0	(912)	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2017	275 881	85 806	4 509	2 647
Solde à la clôture au 01.01.2018	275 881	85 806	4 509	2 647
Acquisitions	2 643	1 064	1 834	12 359
Amortissements	0	(11 982)	(1 802)	(105)
Réductions de valeur comptabilisées	0	(705)	0	0
Autres	0	79	73	0
Écarts de conversion	0	339	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2018	278 524	74 601	4 614	14 901

Les montants de EUR 1,1 millions et de EUR 2,6 millions qui figurent à la ligne des acquisitions de l'année 2018, respectivement en fonds de commerce et en écarts d'acquisitions, proviennent de l'acquisition de la société Entheca Finance réalisée en décembre 2018.

FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque a effectué un test de dépréciation des fonds de commerce pour lesquels elle considère qu'il existe des indices de dépréciation de valeur.

La valeur recouvrable est déterminée par la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur est estimée sur base de l'application d'un multiple de référence au résultat net courant ou aux capitaux en gestion. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise.

Les résultats de ces tests de dépréciation sont supérieurs à la valeur comptable des fonds de commerce, à l'exception du fonds de commerce luxembourgeois relatif à la fusion avec Petercam concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée en gestion discrétionnaire, sur lequel une réduction de valeur de EUR 0,7 million a été actée.

La juste valeur a été retenue pour l'estimation de la valeur du fonds de commerce de Banque Degroof Petercam France dans l'activité de gestion de patrimoine, en appliquant un coefficient de goodwill aux capitaux en gestion et en tenant compte des coûts de structure qui affectent actuellement la rentabilité.

¹ Dont EUR 6,7 millions au 31 décembre 2018, sur Banque Degroof Petercam France, et EUR 66,8 millions relatif à la fusion avec Petercam.

² Le groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont été activés en 2018.

La valeur d'utilité a été retenue pour l'estimation de la valeur des fonds de commerce relatifs à la fusion avec Petercam concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée et de gestion institutionnelle. L'évaluation effectuée pour les tests de dépréciation se fonde sur le même modèle que celui qui a été utilisé lors de la détermination initiale de la valeur de ces fonds de commerce. Ce modèle consiste en une actualisation de flux de trésorerie, sur base de projections de revenus générés par la gestion des capitaux des clients, pendant une période d'une durée finie, se terminant en 2026. L'attrition progressive de la clientèle historique en gestion privée discrétionnaire est supposée de 10,8 % par an en Belgique et de 15 % par an au Luxembourg, tandis que la croissance annuelle des capitaux en gestion restants est estimée à 2 %. Les flux de trésorerie sont actualisés à un coût des fonds propres après impôt estimé à 8,0 %.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation des écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminée par la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur est estimée sur base de l'application d'un multiple de référence au résultat net courant ou aux capitaux en gestion. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise.

Les résultats de ces tests de dépréciation sont supérieurs à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Financial Markets & Private Equity').

La valeur de l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' est estimée par la juste valeur, en appliquant un coefficient de goodwill aux capitaux gérés et administrés. La valeur des unités génératrices de trésorerie 'Credits & Structuring' et 'Financial Markets & Private Equity' est estimée par la valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie basés sur des plans à 5 ans (2019-2023).

En ce qui concerne l'unité de trésorerie 'Financial Markets & Private Equity', les résultats prévisionnels retenus s'appuient sur une progression du chiffre d'affaires caractérisé par une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 11% sur cinq ans. Au-delà de cet horizon, un taux de croissance de 2 % est appliqué, correspondant au taux d'inflation prévu à long terme. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres avant impôt, estimé au 31 décembre 2018 à 15,6 %. La valeur recouvrable qui résulte de cette valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable. Une analyse de sensibilité a été réalisée, dans laquelle a été testé un scénario avec des niveaux moindres de chiffre d'affaires, menant à des flux de trésorerie environ 30 % plus bas. La valeur recouvrable qui résulte de cette analyse reste supérieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité a été retenue pour l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie de Banque Degroof Petercam France active dans le métier de 'Corporate Finance'.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2019-2023, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2 % correspondant au taux d'inflation prévu à long terme. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres avant impôt, estimé au 31 décembre 2018 à 17,6 %. La valeur recouvrable qui résulte de cette valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable. Une analyse de sensibilité a été réalisée, dans laquelle a été testé un scénario avec des niveaux moindres de chiffre d'affaires, menant à des flux de trésorerie environ 20 % plus bas. La valeur recouvrable qui résulte de cette analyse de sensibilité reste supérieure de la valeur comptable.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable			Méthode retenue pour la valeur recouvrable
	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017	
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	230 277	227 634	227 634	Juste valeur ¹
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	5 480	5 480	5 480	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam SA (Financial Markets & Private Equity)	24 550	24 550	24 550	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam France SA (Corporate Finance)	18 217	18 217	18 217	Valeur d'utilité
Total	278 524	275 881	275 881	

¹ Niveau 3 de juste valeur dans la hiérarchie de la juste valeur.

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
BDG & Associés	129	146	146
Quadia SA	682		
Arvestar Asset Management SA	91		
Amindis SA	516		
Total	1 418	146	146

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2017	
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	Devise
BDG & Associés	447	(41)	448	(89)	CAD
Quadia SA	(271)	(623)			CHF
Arvestar Asset Management SA	1 713	213			EUR
Amindis SA	1 548	(263)			EUR

Au 31 décembre 2018, les valeurs de mise en équivalence négatives ont été transférées en rubrique 'Autres passifs' pour un montant de EUR 1,6 million (principalement pour la société Le Cloître SA).

7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	103 378	111 809	111 809
Débiteurs divers	11 520	19 577	19 577
Autres actifs	23 968	19 887	19 887
Total des autres actifs	138 866	151 273	151 273

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.

7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018.	31.12.2017
1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	1 015	1 015
Instruments de dette	0	253	253
Instruments de capitaux propres	0	762	762
2. Instruments financiers dérivés	136 437	150 408	157 219
Dérivés de change	31 049	46 018	46 018
Dérivés de taux d'intérêt	32 145	22 436	29 247
Dérivés sur actions	77 827	81 954	81 954
CVA/DVA	(4 584)	0	0
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	136 437	151 423	158 234

7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Dépôts à vue	66 278	131 502	131 502
Dépôts à terme	13 258	27 640	27 640
Autres dépôts	522	5 345	5 345
Total des dettes envers les établissements de crédit	80 058	164 487	164 487

7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Dépôts à vue	6 465 154	6 377 492	6 377 492
Dépôts à terme	352 905	314 885	314 885
Autres dépôts	19 461	38 257	38 257
Total des dettes envers la clientèle	6 837 520	6 730 634	6 730 634

Les dettes envers la clientèle comprennent au 31 décembre 2018 un total de EUR 1,5 million dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2017 : EUR 1,5 million).

7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Pensions et autres obligations de prestations définies	34 526	33 453	33 453
Autres avantages du personnel à long terme	6 389	4 601	4 601
Restructuration	7 560	15 260	15 260
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	19	1	
Autres provisions	15 904	14 538	14 538
Solde à la clôture	64 398	67 853	67 852

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

La provision pour restructuration a été constituée en 2015 suite à la réorganisation des activités générée par la fusion des groupes Degroof et Petercam. Au cours de l'exercice écoulé, cette provision a fait l'objet d'une utilisation de EUR 5,8 millions. En fin d'année, le département Human Ressources a procédé à un recalibrage complet de cette provision, ce qui a donné lieu à une reprise de EUR 1,9 million.

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour des litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Solde à l'ouverture	14 538	16 396	16 396
Dotations aux provisions	1 463	1 346	1 346
Utilisations de provisions	(38)	(1 095)	(1 095)
Reprises de provisions non utilisées	(59)	(2 109)	(2 109)
Solde à la clôture	15 904	14 538	14 538

Annexes aux comptes consolidés

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques reste cependant inévitablement aléatoire. Une provision couvrant partiellement certains montants en jeu a été actée dans les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Il est à noter que les assureurs couvrent les paiements supérieurs à la franchise pour certains litiges. Ces montants, payés par les assureurs en cas d'indemnisation sont comptabilisés en 'Autres résultats opérationnels nets'.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 01.01.2018	1	0	0	1
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	12	0	0	12
Diminution suite à la réduction de l'engagement	(4)	0	0	(4)
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	8	2	0	10
Solde à la clôture du 31.12.2018	17	2	0	19

Comme chaque année, la BCE, la BNB et la FSMA ont procédé en 2018 à plusieurs séries d'inspections au sein du secteur financier – en ce compris auprès de Banque Degroof Petercam – afin d'évaluer la conformité du secteur avec le cadre réglementaire qui lui est applicable. Ces inspections ont amené Banque Degroof Petercam à améliorer et à conformer certaines de ces règles et procédures internes, tâches à laquelle elle s'est attelée en accord avec les demandes des autorités compétentes. À la date du présent rapport, les impacts réglementaires et financiers éventuels, consécutifs aux actions possibles du régulateur, ne peuvent être déterminés.

Il convient de noter qu'en ce qui concerne les procédures de récupération de fonds engagées dans le passé par le liquidateur de la société 'Bernard L. Madoff Investment Securities LLV (BLMIS)', l'arrêt de la Cour d'Appel des États-Unis du 25 février 2019 a infirmé un arrêt antérieur du Tribunal de District de juillet 2014 qui s'était prononcé sur le caractère non extraterritorial du droit américain en matière de faillite. Cette décision récente fera probablement l'objet d'un appel devant la Cour Suprême des États-Unis. Si la Cour Suprême des États-Unis confirmait la décision de la Cour d'Appel américaine, cela pourrait éventuellement avoir un impact sur certaines actions de récupération qui seraient rétablies à l'avenir.

7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Dettes salariales et sociales	53 725	53 372	53 372
Charges à payer et produits constatés d'avance	31 757	45 335	45 335
Créditeurs divers	19 911	45 037	45 037
Passifs liés aux paiements en actions	2 072	2 262	2 262
Autres dettes	6 545	5 221	5 221
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	4 073	4 492	4 492
Total des autres passifs	118 083	155 719	155 719

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice.

Comme le prix d'acquisition des intérêts minoritaires est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera échelonné entre 2019 et 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Solde à l'ouverture	(1 911)	(3 409)	(2 732)
Produit (Charge) au compte de résultats	(2 810)	0	(332)
Éléments directement imputés aux fonds propres	1 921	1 498	(1 340)
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	(6)	0	1 601
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0	(1 076)
Modifications du périmètre de consolidation	(301)	0	438
Autres	13	0	(31)
Écarts de change	(34)	0	63
Solde à la clôture	(3 128)	(1 911)	(3 409)

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Actifs d'impôts différés	23 551	26 887	26 887
Avantages du personnel	13 491	18 067	18 067
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 199	6 376	6 376
Provisions pour risques et charges	1 490	762	762
Dérivés	1 805	733	733
Pertes reportées	1 326	168	168
Autres	240	781	781
Passifs d'impôts différés	26 679	28 798	30 296
Immobilisations corporelles et incorporelles	20 216	23 138	23 138
Provisions pour risques et charges	1 882	562	562
Dérivés	5	0	0
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats			1 437
Actifs financiers disponibles à la vente			4 910
Instruments financiers	4 137	4 849	
Autres	439	249	249
Impôts différés nets	(3 128)	(1 911)	(3 409)

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2018 un montant de EUR 11 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2017 : EUR 12,1 millions).

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 16 milliers (31 décembre 2017 : EUR 4,3 millions) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme. Suite à la réforme fiscale belge relative à l'impôt des sociétés, le montant est significativement inférieur à celui des années précédentes.

7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Capital souscrit	34 212	34 212	34 212
Primes d'émission	417 369	420 553	420 553
Réserve légale	4 411	4 411	4 411
Réserve immunisée	15 108	15 108	15 108
Réserve disponible	93 137	93 137	93 137
Autres réserves et report à nouveau	366 021	429 110	332 867
Réserves de réévaluation	(17 216)	(11 903)	(3)
Actions propres (-)	(44 632)	(47 604)	(47 604)
Résultat net de la période	56 764	0	86 460
Total	925 174	937 024	939 141

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10 842 209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les montants relatifs à la première application de la norme IFRS9, les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2018, le groupe Degroof Petercam détient 325 631 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,00 % du capital souscrit. Ces actions propres servent, en règle générale, de support à des plans d'intéressement du personnel.

7.17 Justes valeurs des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2018		01.01.2018		31.12.2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	2 792 984	2 792 984	3 191 899	3 191 899	3 191 899	3 191 899
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	234 161	234 161	254 600	254 600		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119 783	119 783	128 938	128 938	132 368	132 368
Autres actifs financiers	114 378	114 378	125 662	125 662		
Instruments financiers de couverture	1 691	1 691	3 430	3 430		
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats					893 350	893 350
Actifs financiers disponibles à la vente					1 195 166	1 195 166
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	891 504	891 504	1 052 029	1 052 029		
Instruments de capitaux propres	12 766	12 766	13 335	13 335		
Instruments de dette	878 738	878 738	1 038 694	1 038 694		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					80 726	83 454
Actifs financiers évalués au coût amorti	3 687 615	3 735 060	3 125 976	3 132 806		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	247 758	247 602	221 999	222 023	221 999	222 023
Prêts et créances sur la clientèle	2 067 006	2 120 028	1 903 185	1 906 864	1 916 135	1 919 814
Instruments de dette	1 372 851	1 367 430	1 000 792	1 003 919		
Total	7 607 955	7 655 400	7 627 934	7 634 764	7 631 643	7 638 074
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	136 437	136 437	151 423	151 423	158 234	158 234
Instruments financiers de couverture	15 530	15 530	6 811	6 811		
Passifs financiers évalués au coût amorti	6 917 578	6 918 353	6 895 121	6 895 333	6 895 121	6 895 333
Dettes envers les établissements de crédits	80 058	80 059	164 487	164 486	164 487	164 486
Dettes envers la clientèle	6 837 520	6 838 294	6 730 634	6 730 847	6 730 634	6 730 847
Total	7 069 545	7 070 320	7 053 355	7 053 567	7 053 355	7 053 567

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Annexes aux comptes consolidés

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix de marché publiés :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

Niveau 2 – Technique de valorisation basée sur des données de marché observables :

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

Niveau 3 – Technique de valorisation basée sur des données de marché non observables :

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

En 2018, il n'y a pas de transferts significatifs entre niveaux de juste valeurs.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	109 349	86 442	38 370	234 161
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	49 452	70 331	0	119 783
<i>Autres actifs financiers</i>	59 897	16 111	38 370	114 378
Instruments financiers de couverture	0	1 691	0	1 691
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	857 390	21 556	12 558	891 504
<i>Instruments de capitaux propres</i>	208	0	12 558	12 766
<i>Instruments de dette</i>	857 182	21 556	0	878 738
Total	966 739	109 689	50 928	1 127 356
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	43 944	92 493	0	136 437
Instruments financiers de couverture	0	15 530	0	15 530
Total	43 944	108 023	0	151 967

(en milliers EUR)

01.01.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	62 861	176 167	15 572	254 600
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	14 730	109 214	4 994	128 938
<i>Autres actifs financiers</i>	48 131	66 953	10 578	125 662
Instruments financiers de couverture	0	3 430	0	3 430
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	882 852	153 440	15 737	1 052 029
<i>Instruments de capitaux propres</i>	192	0	13 143	13 335
<i>Instruments de dette</i>	882 660	153 440	2 594	1 038 694
Total	945 713	333 037	31 309	1 310 059
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 858	140 565	0	151 423
Instruments financiers de couverture	0	6 811	0	6 811
Total	10 858	147 376	0	158 234

Les montants représentés dans le tableau suivant sont présentés hors intérêts courus :

(en milliers EUR)

31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Dérivés	10 589	107 051	0	117 640
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 141	4 091	4 994	13 226
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	716 584	170 681	2 254	889 519
Actifs financiers disponibles à la vente	684 535	480 717	24 017	1 189 269
Total	1 415 849	762 540	31 265	2 209 654
Passifs financiers				
Dérivés	10 589	136 704	0	147 293
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	269	742	0	1 011
Total	10 858	137 446	0	148 304

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers disponibles à la vente
Solde à la clôture au 31.12.2016	677	3 214	32 464
Gains ou pertes reconnus en résultats ¹	1	(799)	(240)
Gains ou pertes reconnus en fonds propres		(423)	(263)
Dépréciations			0
Acquisitions	4 993	2 464	4 612
Ventes	(677)		(480)
Émissions		262	300
Règlements		(2 464)	(8 410)
Transferts vers niveau 3			2 514
Transferts hors niveau 3			(5 281)
Modification du périmètre de consolidation			(1 235)
Autres			36
Solde à la clôture au 31.12.2017	4 994	2 254	24 017

(en milliers EUR)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
Solde à la clôture au 31.12.2017	4 994	2 254	24 017	0	0
Impact IFRS 9	4 636	(2 254)	(24 017)	5 941	15 738
Solde à la clôture au 01.01.2018	9 630	0	0	5 941	15 738

¹ Comptabilisés dans la rubrique 'Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats' (annexe 8.4).
Comptabilisés dans la rubrique 'Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' (annexe 8.5).

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
Solde à la clôture au 01.01.2018	9 630	5 941	15 738
Gains ou pertes reconnus en résultat	770	(2 663)	(1 492)
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	1 260
Acquisitions	4 990	24 398	87
Ventes	(4 994)	0	(2 931)
Transferts vers niveau 3	0	194	0
Solde à la clôture au 31.12.2018	10 396	27 870	12 662

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées.

La méthode généralement utilisée est la méthode des multiples boursiers de sociétés comparables cotées aux derniers résultats consolidés publiés. Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

(en milliers EUR)

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
31.12.2018				
Instruments de capitaux propres	12 558	7 923	(561)	(4 074)
Instruments de dette	38 370	36 458	(1 912)	0
31.12.2017				
Titres à revenu variable	26 444	19 877	0	(6 567)
Titres à revenu fixe	4 821	4 142	0	(679)

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cashflow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

(en milliers EUR)

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	2 792 984	0	2 792 984
Actifs financiers évalués au coût amorti	871 346	2 800 381	63 333	3 735 060
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	247 602	0	247 602
Prêts et créances sur la clientèle	0	2 070 458	49 570	2 120 028
Instruments de dette	871 346	482 321	13 763	1 367 430
Total	871 346	5 593 365	63 333	6 528 044
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	80 059	0	80 059
Dettes envers la clientèle	0	6 838 294	0	6 838 294
Total	0	6 918 353	0	6 918 353

(en milliers EUR)

01.01.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	3 191 899	0	3 191 899
Actifs financiers évalués au coût amorti	558 706	2 463 807	110 293	3 132 806
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	222 023	0	222 023
Prêts et créances sur la clientèle	0	1 803 946	102 918	1 906 864
Instruments de dette	558 706	437 838	7 375	1 003 919
Total	558 706	5 655 706	110 293	6 324 705
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	164 486	0	164 486
Dettes envers la clientèle	0	6 730 847	0	6 730 847
Total	0	6 895 333	0	6 895 333

Les montants représentés dans le tableau suivant sont présentés hors intérêts courus :

(en milliers EUR)

31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	3 191 980	0	3 191 980
Prêts et créances sur les établissements de crédits	0	222 218	0	222 218
Prêts et créances sur la clientèle	0	1 810 412	103 287	1 913 699
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	82 020	0	0	82 020
Total	82 020	5 224 610	103 287	5 409 917
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	164 475	0	164 475
Dettes envers la clientèle	0	6 728 022	0	6 728 022
Total	0	6 892 497	0	6 892 497

7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2018	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	116 344	0	116 344
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	100 000	0	100 000
Prise en pension	100 000	0	100 000
Total	216 344	0	216 344
Passifs financiers			
Dérivés	151 967	0	151 967
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	151 967	0	151 967

31.12.2017	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	119 063	0	119 063
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	99 973	0	99 973
Prise en pension	99 973	0	99 973
Total	219 036	0	219 036
Passifs financiers			
Dérivés	157 218	0	157 218
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	5 031	0	5 031
Mise en pension	5 031	0	5 031
Total	162 249	0	162 249

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
19 982	17 382	0	78 980
0	0	100 000	0
0	0	100 000	0
19 982	17 382	100 000	78 980
19 982	23 809	0	108 176
0	0	0	0
0	0	0	0
19 982	23 809	0	108 176

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
23 241	16 826	0	78 996
0	0	99 973	0
0	0	99 973	0
23 241	16 826	99 973	78 996
23 241	21 775	0	112 202
0	0	5 031	0
0	0	5 031	0
23 241	21 775	5 031	112 202

7.19 Transferts des actifs financiers

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam a transférés mais qui n'ont pas été décomptabilisés conformément à l'IFRS 9, sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

Annexes aux comptes consolidés

Le tableau ci-après donne un aperçu des actifs financiers transférés et des passifs qui y sont associés :

(en milliers EUR)

31.12.2018	Prêts de titres		Opérations de cession-rétrocession	
	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres
Valeur comptable des actifs financiers transférés	156 608	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	97 840	0	0	0
Actifs financiers évalués au coût amorti	58 768	0	0	0
Valeur comptable des passifs financiers associés				
Dettes envers les établissements de crédit	n/a	n/a	0	0
Transferts pour lesquels la garantie des passifs associés se limite aux actifs transférés				
Juste valeur des actifs transférés	n/a	n/a	0	0
Juste valeur des passifs associés	n/a	n/a	0	0
Position nette	n/a	n/a	0	0

(en milliers EUR)

01.01.2018	Prêts de titres		Opérations de cession-rétrocession	
	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres
Valeur comptable des actifs financiers transférés	63 336	0	10 041	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	50 256	0	10 041	0
Actifs financiers évalués au coût amorti	13 080	0	0	0
Valeur comptable des passifs financiers associés				
Dettes envers les établissements de crédit	n/a	n/a	0	0
Transferts pour lesquels la garantie des passifs associés se limite aux actifs transférés				
Juste valeur des actifs transférés	n/a	n/a	0	0
Juste valeur des passifs associés	n/a	n/a	0	0
Position nette	n/a	n/a	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2017	Prêts de titres		Opérations de cession-rétrocession	
	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable
Valeur comptable des actifs financiers transférés	63 336	0	10 041	0
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	45 168	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	15 203	0	10 041	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 965	0	0	0
Valeur comptable des passifs financiers associés				
Dettes envers les établissements de crédit	n/a	n/a	0	0
Transferts pour lesquels la garantie des passifs associés se limite aux actifs transférés				
Juste valeur des actifs transférés	n/a	n/a	0	0
Juste valeur des passifs associés	n/a	n/a	0	0
Position nette	n/a	n/a	0	0

7.20 Impacts de la première application d'IFRSg

Éléments anciennement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats et comptabilité de couverture

Pour réduire le risque de taux d'intérêt, Banque Degroof Petercam entre dans des swaps de taux d'intérêts (IRS – Interest Rate Swap) où elle paie le taux fixe et reçoit le taux flottant pour couvrir des instruments de dette. Sous l'IAS 39, les IRS sont valorisés à la juste valeur par le compte de résultats et les obligations seraient, à priori, classées en actifs financiers disponibles à la vente (juste valeur reconnue directement dans les fonds propres). Pour réduire ce décalage comptable ('accounting mismatch'), IAS 39 autorise d'enregistrer ces placements en titres, à leur date d'acquisition, à la juste valeur par le biais du compte de résultats (option de juste valeur ou 'Fair Value Option – FVO'). Cette désignation permet que la variation de la juste valeur de ces placements soit imputée en résultat comme celle des IRS.

L'application de la 'FVO' implique un risque de volatilité au niveau du compte de résultats en cas de mouvement de spread crédit des placements en titres.

En effet, le mouvement des taux d'intérêt de ces obligations et des IRS se compense, ce qui n'est pas le cas pour le mouvement du spread crédit.

C'est pourquoi, Banque Degroof Petercam a décidé d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS g et de requalifier les actifs financiers classés en FVO conformément à cette même norme.

Les placements en titres, ci-dessous, anciennement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, ont été classés, sous IFRS g, soit comme étant à la juste valeur par capitaux propres, soit comme des actifs financiers au coût amorti en fonction des modèles de gestion définis par Banque Degroof Petercam. Et, les IRS ont été désignés comme instrument de couverture.

Éléments anciennement classés dans les autres catégories de l'IAS 39

Les prêts et créances sur les établissements de crédit, les prêts et créances sur la clientèle et les instruments de dette classés en 'prêts et créances' selon l'IAS 39 ont glissé en grande partie vers les actifs financiers au coût amorti. L'extourne des réserves de réévaluation figées suite au reclassement de certains instruments de dette de 'actifs financiers disponibles à la vente' vers 'prêts et créances' et, par la suite, amorties à partir de ce moment, n'a pas eu d'impact significatif suite à l'application de l'IFRS g.

Les instruments de dette classés en actifs financiers disponibles à la vente selon l'IAS 39 ont basculé en partie (environ 35% de ce portefeuille) vers les actifs financiers au coût amorti parce que ces instruments sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir ceux-ci pour collecter des flux de trésorerie contractuels et respectent le critère 'SPPI'. Les parts de fonds (44,5 millions) sont passées vers les actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat étant donné que ceux-ci ne remplissent pas le critère 'SPPI'. Une grande partie des instruments de capitaux propres (environ 75% de ce portefeuille, classé selon l'IAS 39 comme des actifs financiers disponibles à la vente) détenus par le Groupe pour des raisons stratégiques, ont été désignés à la juste valeur par capitaux propres conformément à l'IFRS g. Les dépréciations précédemment reconnues, associées à ces instruments de capitaux propres ont été reclassées du report à nouveau (résultats non distribués) vers les réserves de réévaluation (cumul des autres éléments du résultat global).

Sous l'IAS 39, certains instruments de dette ont été reclassés de la catégorie 'actifs financiers disponibles à la vente' vers 'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance'.

En IFRS g, ces instruments entrent dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et sont évalués à la juste valeur par capitaux propres. À la date de transition, la valeur comptable de ces instruments a été ajustée en contrepartie des réserves de réévaluation (cumul des autres éléments du résultat étendu) et en reflétant l'application rétrospective de la méthode du taux d'intérêt depuis la date de leur comptabilisation initiale.

À l'exception de certains dérivés (voir ci-avant), l'application de l'IFRS g n'entraîne pas de changement quant à l'évaluation et le classement des actifs financiers détenus à des fins de transaction sous IAS 39.

Annexes aux comptes consolidés

Incidences sur le bilan et les capitaux propres

Les tableaux suivants réconcilient l'actif et le passif du bilan, montrant la classe d'évaluation et la valeur comptable originellement déterminées conformément à la norme IAS 39 et les montants des actifs et passifs du bilan au 1er janvier 2018, présentés selon l'IFRS 9.

La mise en place du classement comptable selon l'IFRS 9 est décrit dans le résumé des principes et méthodes comptables des comptes consolidés.

Actifs financiers

	Valeur au bilan selon IAS 39	Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat (instruments de capitaux propres)	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat (non SPPI)
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	3 191 899			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	132 368	128 938		
<i>Titres à revenu fixe</i>	4 479	4 479		
<i>Titres à revenu variable</i>	8 826	8 826		
<i>Instruments financiers dérivés</i>	119 063	115 633		
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	893 350			2 271
<i>Titres à revenu fixe</i>	893 350			2 271
Actifs financiers disponibles à la vente	1 195 166		4 636	118 755
<i>Titres à revenu fixe</i>	1 132 721			74 281
<i>Titres à revenu variable</i>	62 445		4 636	44 474
Prêts et créances sur les établissements de crédit	221 999			
Prêts et créances sur la clientèle	1 916 135			
<i>Instruments de dette</i>	12 862			
<i>Autres prêts et créances</i>	1 903 273			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80 726			
Immobilisations corporelles	84 912			
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	368 843			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	146			
Actifs d'impôts courants	10 553			
Actifs d'impôts différés	7 985			
Autres actifs	151 273			
Total	8 255 355	128 938	4 636	121 026

IAS 39

Passifs financiers

Valeur comptable selon IAS 39

IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	158 234
	<i>Titres à revenu fixe</i>	253
	<i>Titres à revenu variable</i>	762
	<i>Instruments financiers dérivés</i>	157 219
	Dettes envers les établissements de crédit	164 487
	Dettes envers la clientèle	6 730 634
	Provisions	67 852
	Passifs d'impôts courants	27 221
	Passifs d'impôts différés	11 394
	Autres passifs (crédoeurs)	155 719
	Total	7 315 541

Capitaux propres

Valeur comptable selon IAS 39

IAS 39	Capital souscrit	34 212
	Primes d'émission	420 553
	Réserves et report à nouveau	531 983
	Réserves de réévaluation	(3)
	<i>Instruments de dette</i>	10 434
	<i>Instruments de capitaux propres</i>	5 053
	<i>Autres</i>	(15 490)
	Actions propres (-)	(47 604)
	Intérêts minoritaires	673
	Total	939 814

Reclassements au titre d'IFRS 9

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Dérivés détenus à des fins de couverture	Passifs financiers au coût amorti			Autres
		Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
151 423	6 811				
253					
762					
150 408	6 811				
		164 487			
			6 730 634		
					67 853
					27 130
					10 051
					155 719
151 423	6 811	164 487	6 730 634	0	260 753
			Total selon IFRS 9		7 314 108

Retraitements au titre d'IFRS 9

	Impact brut		Impôts		Valeur comptable selon IFRS 9
	Incidence d'évaluation	Incidence de la dépréciation	Incidence d'évaluation	Incidence de la dépréciation	
					34 212
					420 553
	11 112	(935)	(651)	257	541 766
	(14 368)	486	2 123	(141)	(11 903)
	2 929	486	(341)	(141)	13 367
	(17 297)		2 464		(9 780)
					(15 490)
					(47 604)
	(4)		1		670
	(3 260)	(449)	1 473	116	937 694

Annexes aux comptes consolidés

Le tableau suivant résume l'impact des variations des actifs et passifs en ce qui concerne leur classement et leur évaluation suite à l'application de l'IFRS 9.

	IAS 39 valeur com- table au 31.12.2017	Reclasse- ments ¹	Incidence de rééva- luation	IFRS 9 valeur com- table au 01/01/2018
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	132 368			
Vers : Dérivés détenus à des fins de couverture		(3 430)		
Total des actifs financiers détenus à des fins de transaction				128 938
Dérivés détenus à des fins de couverture	0			
De: Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 430		
Total des dérivés détenus à des fins de couverture				3 430
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	893 350			
Vers: Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat		(2 254)		
Vers: Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		(348 032)		
Vers: Titres de dette au coût amorti		(543 064)		
Total des actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats				0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 195 166			
Vers: Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat		(123 391)		
Vers: Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		(663 563)		
Vers: Titres de dette au coût amorti		(408 212)		
Total des actifs financiers disponibles à la vente				0
Prêts et créances sur la clientèle	1 916 135			
Vers: Titres de dette au coût amorti		(12 824)		
Vers: Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat		(17)		
Incidence de la dépréciation			(109)	
Total des prêts et créances sur la clientèle				1 903 185
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80 726			
Vers: Titres de dette au coût amorti		(42 719)		
Vers: Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		(38 007)		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat	0			
De: Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats		2 254		
De: Prêts et créances sur la clientèle		17		
De: Actifs financiers disponibles à la vente		123 391		
Total des actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat				125 662

¹ Mouvements relatifs aux impacts du reclassement dû à l'application des principes de classement IFRS en tenant compte à la fois des modèles économiques et du critère 'SPPI'.

	IAS 39 valeur comptable au 31.12.2017	Reclasse- ments ¹	Incidence de rééva- luation	IFRS 9 valeur comptable au 01/01/2018
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0			
De: Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats		348 032		
De: Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		38 007		
De: Actifs financiers disponibles à la vente		663 563		
Incidence d'évaluation			2 427	
Incidence de la dépréciation			0	
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				1 052 029
Titres de dette au coût amorti	0			
De: Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats		543 064		
De: Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		42 719		
De: Actifs financiers disponibles à la vente		408 212		
De: Prêts et créances sur la clientèle		12 824		
Incidence d'évaluation			(5 688)	
Incidence de la dépréciation			(339)	
Total des titres de dette au coût amorti				1 000 792
Total des actifs financiers	4 217 745	0	(3 709)	4 214 036
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	158 234			
Vers : Dérivés détenus à des fins de couverture		(6 811)		
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction				151 423
Dérivés détenus à des fins de couverture				
De: Actifs financiers détenus à des fins de transaction		6 811		
Total des dérivés détenus à des fins de couverture				6 811
Provisions	67 852			
Incidence de la dépréciation			1	
Total provisions				67 853
Total des passifs financiers	226 086	0	1	226 087

Dépréciations pour pertes de crédit

Le tableau suivant offre une comparaison entre les dépréciations pour pertes de crédit calculées conformément à IAS 39 et à IAS 37 et la dépréciation correspondante calculée conformément à IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

L'application du nouveau modèle de dépréciation, tel que décrit dans les principes et méthodes comptables des annexes aux comptes consolidés se traduit par une augmentation brute des dépréciations et provisions de 935 milliers.

IAS 37/ IAS 39 31.12.2017	IAS 39/ IAS 37		Total
	Evalués collectivement	Evalués individuellement	
Prêts et créances sur la clientèle	3 077	32 314	35 391
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente			
Titres à revenu fixe	0	2 502	2 502
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	3 077	34 816	37 893
Provisions pour engagements et garanties financières émises	0	0	

Reclassements vers 'coût amorti' ou vers 'à la juste valeur par capitaux propres'

Le tableau suivant fournit les informations sur les actifs financiers qui ont été reclassés de manière à être évalués au coût amorti et, sur les actifs financiers qui ont été reclassés hors de la catégorie de la juste valeur par le biais du compte de résultats pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats sous IAS 39 et reclassés au coût amorti sous IFRS 9
Instruments financiers disponibles à la vente sous IAS 39 et reclassés au coût amorti sous IFRS 9
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats sous IAS 39 et reclassés en valeur de marché par capitaux propres sous IFRS 9

IFRS 9 01/01/2018	IFRS 9 incidence de la dépréciation		Dépréciation par catégorie			
	Reclasse- ments ¹	Application de la méthodologie des dépréciations ²	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Prêts et créances sur la clientèle	(35 391)					
A Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	35 391	109	35 500	2 507	679	32 314
Titres à revenu fixe	0					
A Actifs financiers au coût amorti	0		0			
Titres à revenu fixe	(2 502)					
A Actifs financiers au coût amorti	2 502	339	2 841	300	39	2 502
B Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres – instruments de dettes		486	486	302	184	0
DÉPRÉCIATIONS	0	934	38 827	3 109	902	34 816
Provisions pour engagements et garanties financières émises		1	1	1		
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	0	935	38 828			

Variations de valeur qui auraient été enregistrées au cours de 2018

Valeur comptable au 31 décembre 2018	Juste valeur au 31 décembre 2018	en résultat	directement en capitaux propres	Taux d'intérêt effectif déterminé à la date de première application	Les produits ou charges d'intérêts comptabilisés
441 234 ³	440 432	27		0,75%	3 327
66 318	66 402		(447)		
205 542	205 542	(253)		0,69%	3 078

¹ Mouvements relatifs aux impacts du reclassement dû à l'application des principes de classement IFRS en tenant compte à la fois des modèles économiques et du critère 'SPPI'.

² Les provisions pour perte de crédit sur les instruments de dette évaluée à la juste valeur par capitaux propres sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et ne réduisent pas la valeur comptable de ces instruments présentées dans le bilan consolidé.

³ La valeur comptable comprend un ajustement de réévaluation de EUR 3,059 milliers relatif à la couverture de juste valeur.

8 Annexes relatives au compte de résultats global consolidé

8.1 Produits et charges d'intérêts

8.1 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRSg)

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)
	31.12.2018
Produits d'intérêts	48 215
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	7 088
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 416
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	26 483
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	6 540
<i>Instruments de couverture</i>	2 965
<i>Passifs financiers</i>	2 562
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	47 054
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	102
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	1 059
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	1 161
Charges d'intérêts	(31 331)
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	(1 337)
<i>Dettes envers la clientèle</i>	(9 078)
<i>Instruments de couverture</i>	(10 406)
<i>Actifs financiers</i>	(10 431)
<i>Autres</i>	(78)
Charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(31 330)
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	(1)
Charges d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	(1)
Résultat net d'intérêts	16 884

8.1 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)
	31.12.2017
Produits d'intérêts	53 748
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	125
<i>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	17 383
Produits d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	17 508
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	679
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	23 684
<i>Titres disponibles à la vente</i>	6 300
<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	1 790
<i>Autres</i>	3 787
Produits d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	36 240
Charges d'intérêts	(11 996)
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	(55)
Charges d'intérêts sur passifs évalués à la juste valeur	(55)
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	(1 393)
<i>Dettes envers la clientèle</i>	(4 081)
<i>Autres</i>	(6 467)
Charges d'intérêts sur passifs non évalués à la juste valeur	(11 941)
Résultat net d'intérêts	41 752

8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	100	531
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats		1 050
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2 918	
Titres disponibles à la vente		1 350
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	473	
Total	3 491	2 931

8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit:

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Commissions perçues	540 164	526 522
Gestion d'actifs	354 386	326 661
Émissions et placements de titres	8 529	10 932
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	75 613	83 964
Autres services sur titres	55 070	58 977
Services sur espèces	6 594	9 746
Ingénierie financière	35 879	31 507
Dérivés	4 093	4 735
Commissions versées	(142 759)	(151 553)
Gestion d'actifs	(109 701)	(81 233)
Émissions et placements de titres	(19)	(79)
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	(9 217)	(40 686)
Autres services sur titres	(19 811)	(23 392)
Services sur espèces	(3 457)	(5 604)
Dérivés	(554)	(559)
Résultat net des commissions	397 405	374 969

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées (31/12/2018) par principaux types de revenu:

(en milliers EUR)

	31.12.2018
Revenus sur les actifs en gestion	311 506
– Commissions de gestion	246 897
– Frais de garde	14 227
– Frais d'administration de fonds	50 382
Revenus issus des transactions	37 146
Commissions de placement et de montage	43 328
Autres commissions et prestations de services	5 425
Total des revenus	397 405

8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

8.4 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRSg)

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2018
Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	24 607
Instruments de dette	3 124
<i>Obligations</i>	2 923
<i>Autres instruments de dette</i>	201
Instruments de capitaux propres	486
Instruments financiers dérivés	20 997
<i>Dérivés de change</i>	25 784
<i>Dérivés de taux d'intérêt</i>	(12 026)
<i>Dérivés sur actions</i>	7 224
<i>Dérivés sur matières premières</i>	15
Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	(12 711)
Effets publics et obligations d'État	(82)
Obligations d'autres émetteurs	(2 587)
Autres instruments financiers	(10 042)
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	882
Activités de change	9 633
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	22 411

8.4 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2017
Gains (pertes) réalisés et non réalisés sur instruments financiers autres que dérivés	15 879
Titres à revenu fixe	4 070
Titres à revenu variable	947
Activités de change	10 833
Autres	29
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés	6 187
Dérivés de change	9 734
Dérivés de taux d'intérêt	(4 212)
Dérivés sur actions	681
Dérivés – autres contrats	(16)
Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	22 066

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) réalisés et non réalisés sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)
	31.12.2017
Titres à revenu fixe	(2 971)
Titres à revenu variable	109
Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	(2 862)

À l'exception des dérivés, tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Par conséquent, les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus, pour les dérivés et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)
	31.12.2018
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	11 573
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	(8 185)
Résultat net sur la comptabilité de couverture	3 388

8.6 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

8.6 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRS9)

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)
	31.12.2018
Instruments de dette	(983)
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	(519)
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	(635)
<i>Autres instruments de dette</i>	171
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	(983)

8.6 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)
	31.12.2017
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente	8 661
Titres à revenu fixe – emprunts publics	1 148
Titres à revenu fixe – autres emprunts	3 032
Titres à revenu variable	4 481
Résultat net sur vente de prêts et créances	(1)
Pertes sur vente de prêts et créances	(1)
Résultat net sur instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8 660

8.7 Résultat net sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2018
Instruments de dette	(226)
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	(148)
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	(78)
Résultat net sur les instruments financiers évalués au coût amorti	(226)

Les informations relatives au 31 décembre 2017 se trouvent au point 8.6 b

8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Autres produits opérationnels	20 480	30 058
Revenus des locations	3 214	3 326
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	101
Plus-values réalisées sur vente de participations	0	387
Reprises de provisions	1 955	2 109
Prestations de services	6 936	7 284
Divers	8 361	16 851
Autres charges opérationnelles	(7 598)	(9 421)
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	(230)	(795)
Dotations aux provisions	(1 480)	(3 431)
Divers	(5 888)	(5 195)
Autres résultats opérationnels nets	12 882	20 637

En 2017, les postes 'Divers produits et charges opérationnels' comprennent les impacts de la modification des conditions contractuelles des avantages postérieurs à l'emploi issue de l'harmonisation de la politique de rémunération suite à la fusion.

8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Rémunérations et salaires	(152 528)	(152 931)
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	(24 760)	(26 132)
Charges liées aux retraites	(11 923)	(11 858)
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	(36)	1 106
Autres coûts	(3 883)	(4 301)
Frais de personnel	(193 130)	(194 116)

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'aux avantages basés sur des paiements en actions.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

(en unités)

ETP en date du	31.12.2018	31.12.2017
Personnel de direction	372	362
Employés	1 028	999
Ouvriers	11	10
Total	1 411	1 371

8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
Marketing, publicité et relations publiques	(6 161)	(5 877)
Honoraires professionnels	(29 651)	(21 548)
Locations simples	(16 873)	(15 806)
Charges informatiques et de télécommunication	(51 836)	(44 568)
Réparation et entretien	(5 108)	(5 594)
Charges fiscales d'exploitation	(22 379)	(19 619)
Autres frais généraux et administratifs	(29 101)	(22 734)
Frais généraux et administratifs	(161 109)	(135 746)

Les frais de locations simples concernent principalement le matériel roulant et les immeubles. Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

Les frais généraux affichent une forte progression en 2018 ; ceci concerne tant les dépenses opérationnelles courantes que les coûts d'intégration et de transformation.

8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2018, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 7,9 millions (au 31 décembre 2017 : EUR 7,5 millions) et les amortissements sur immobilisations incorporelles sont de EUR 13,9 millions (au 31 décembre 2017 : EUR 14,4 millions).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des annexes 7.6 et 7.7.

8.12 Dépréciations nettes sur actifs

8.12 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRS9)

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	31.12.2018
Actifs financiers	
Reprises de dépréciations	4 518
Prêts et créances sur la clientèle	4 267
Instruments de dette évalués au coût amorti	183
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	68
Dotations aux dépréciations	(1 523)
Prêts et créances sur la clientèle	(1 418)
Instruments de dette évalués au coût amorti	(75)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	(30)
Dépréciations nettes sur actifs financiers	2 995
Actifs non financiers	
Dotations aux dépréciations	(1 102)
Actifs incorporels	(1 102)
Dépréciations nettes sur actifs non financiers	(1 102)
Dépréciations nettes sur actifs	1 893

8.12 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2017
Reprises de dépréciations	4 112
Prêts et créances	4 112
Dotations aux dépréciations	(11 814)
Prêts et créances	(5 039)
Actifs corporels	(1 149)
Actifs incorporels	(5 626)
Dépréciations nettes sur actifs	(7 702)

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Impôt sur le résultat de l'exercice	(22 159)	(22 688)
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	(19 343)	(25 446)
Impôt différé	(2 816)	2 758
Autres charges d'impôts	(1 651)	805
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	(1 599)	906
Autres éléments	(52)	(101)
Charge d'impôts nette	(23 810)	(21 883)

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (29,58 %) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
<i>Bénéfice avant impôts</i>	80 589	108 345
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence</i>	479	351
Base de l'impôt	81 068	108 696
Taux d'imposition applicable à la clôture	29,58%	33,99%
Impôt théorique sur le bénéfice	(23 980)	(36 946)
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	1 251	(4 096)
Impact fiscal des dépenses non déductibles	(6 945)	(6 348)
Impact fiscal des revenus non imposables	6 853	25 421
Différences permanentes	(388)	(827)
Effet des autres éléments	1 187	(505)
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	0	1 778
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	(137)	(1 372)
Impôts sur le résultat de l'exercice	(22 159)	(22 895)
Taux effectif d'impôt moyen	27,33 %	21,06 %

L'impact fiscal des revenus non imposables comprend principalement des plus-values sur actions et des dividendes non taxables.

8.14 Autres éléments du résultat global

8.14 a Chiffres au 31/12/2018 (IFRS9)

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)
	31.12.2018
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	316
Montant brut	258
Impôts directement imputés aux réserves	58
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	485
Ajustement à la juste valeur avant impôts	816
Impôts directement imputés aux réserves	(331)
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	801
Écarts de conversion	1 524
Montant brut	1 524
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	(7 639)
Ajustement à la juste valeur avant impôts	(9 137)
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	(1 160)
<i>Dépréciations</i>	(6)
<i>Gains (pertes) nets de cessions</i>	(1 154)
Impôts directement imputés aux réserves	2 658
Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net	(6 115)
Total des autres éléments du résultat global	(5 314)

8.14 b Chiffres au 31/12/2017 (IAS39)

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)
	31.12.2017
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 012
Montant brut	1 544
Impôts directement imputés aux réserves	(532)
Total des autres éléments du résultat global qui ne pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net	1 012
Écarts de conversion	(3 247)
Montant brut	(3 247)
Réserves de réévaluation – Actifs financiers disponibles à la vente	4 002
Titres à revenu fixe	(835)
Ajustement à la juste valeur avant impôts	1 792
Transfert de la réserve au résultat, avant impôts	(3 647)
<i>Pertes (gains) nets sur cessions</i>	(4 180)
<i>Proratisation de la réserve pour réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente à la suite de leur reclassification</i>	533
Impôts directement imputés aux réserves	1 020
Titres à revenu variable	4 837
Ajustement à la juste valeur avant impôts	11 244
Transfert de la réserve au résultat, avant impôts	(4 481)
<i>Dépréciations</i>	0
<i>Pertes (gains) nets sur cessions</i>	(4 481)
Impôts directement imputés aux réserves	(1 926)
Total des autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net	755
Total des autres éléments du résultat global	1 767

9 Droits et engagements

9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017 s'élèvent respectivement à EUR 75,3 milliards et EUR 80,9 milliards.

9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2018 est de EUR 322,8 millions (au 31 décembre 2017 : EUR 306,2 millions).

9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 157,3 millions en date du 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2017 : EUR 179,1 millions).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4 041,1 millions en date du 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2017 : EUR 4 798,9 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2017 : EUR 0,0 million). Parmi ces garanties obtenues utilisables, aucune n'a été donnée en garantie suite à des opérations de cession-rétrocession au 31 décembre 2018 (garanties obtenues redonnées en garantie au 31 décembre 2017 : aucune).

10 Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Solde à l'ouverture	4 601	5 434
Dotations aux provisions	4 155	2 173
Utilisations de provisions	(2 325)	(2 704)
Reprises de provisions non utilisées	(53)	(215)
Autres	11	(87)
Solde à la clôture	6 389	4 601

10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités ou qui le seront avant le 1^{er} mai 2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Le régime à prestations définies est fermé depuis le mois de décembre 2004.

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 2,6 millions (au 31 décembre 2017 : EUR 2,4 millions). Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

Annexes aux comptes consolidés

	Régimes de retraite	
	31.12.2018	31.12.2017
Valeur actuelle des obligations financées	131 714	124 463
Valeur des actifs des régimes	101 662	95 820
A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi	30 052	28 643
B. Variation des obligations		
Solde à l'ouverture	124 463	115 135
Coût des services	9 303	10 372
Charges d'intérêts	1 310	1 313
Prestations payées dans l'année	(1 410)	(1 052)
Charges administratives et taxes	(1 124)	(1 034)
Augmentation (diminution) due aux regroupements d'entreprise, cessions, transferts	108	44
Impact de change	523	(1 245)
Réévaluations :		
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	3 120	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	(4 575)	384
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	(4)	546
Solde à la clôture	131 714	124 463
C. Variation de la valeur des actifs des régimes		
Solde à l'ouverture	95 820	87 168
Revenus d'intérêts	1 041	1 057
Cotisations des employeurs	8 325	7 414
Cotisations des employés	172	161
Prestations payées dans l'année	(1 410)	(1 052)
Charges administratives et taxes	(1 123)	(1 034)
Augmentation (diminution) due aux regroupements d'entreprise, cessions, transferts	108	44
Impact de change	399	(832)
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	(1 670)	2 894
Solde à la clôture	101 662	95 820
D. Composition des coûts		
Coût des services		
a. Coûts des services actuels	9 303	8 528
b. Coûts des services passés	0	1 845
Charges (Revenus) nets d'intérêts	269	256
Cotisations des employés	(172)	(161)
Charges administratives et taxes	0	7
Charges nettes comptabilisés dans le P&L	9 400	10 475
Réévaluations :		
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	3 120	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	(4 575)	384
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	(4)	538
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	1 670	(2 894)
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	211	(1 972)
E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi		
Solde à l'ouverture	28 643	27 967
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	9 400	10 475
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	211	(1 972)
Cotisations des employeurs	(8 325)	(7 414)
Impact de change	123	(413)
Solde à la clôture	30 052	28 643

(en milliers EUR)

Autres avantages

31.12.2018 **31.12.2017**

4 474	4 810
0	0
4 474	4 810
4 810	14 243
135	(8 096)
98	298
(81)	(87)
	0
0	0
0	0
(161)	0
(115)	(393)
(212)	(1 155)
4 474	4 810
0	0
0	0
81	87
0	0
(81)	(87)
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
135	451
0	(8 547)
98	298
0	0
0	0
233	(7 798)
(161)	0
(115)	(393)
(212)	(1 155)
0	0
(488)	(1 548)
4 810	14 243
233	(7 798)
(488)	(1 548)
(81)	(87)
0	0
4 474	4 810

Régimes de retraite 31.12.2018 31.12.2017

F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations		
Taux d'actualisation	1,40 %	1,10 %
Augmentation future des salaires	2,75 %	2,75 %
Taux d'inflation	1,75 %	1,75 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5
F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets		
Taux d'actualisation	1,10 %	1,30 %
Augmentation future des salaires	2,75 %	2,75 %
Taux d'inflation	1,75 %	1,75 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5
G. Actifs des régimes		
Trésorerie	3 481	4 152
Actions	20 221	22 509
Obligations	25 257	28 185
Immobiliers	4 949	6 256
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	47 754	33 298
Autres	0	1 420

(en milliers EUR)

Régimes de retraite

H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture		
Variation du taux d'actualisation	(0,25 %)	0,25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	135 534	128 085
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	4 669	4 290
Variation du taux d'inflation	(0,25 %)	0,25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	130 382	133 082
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	(0,25 %)	0,25 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	4 286	4 672
I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain		
Cotisations des employeurs		
Cotisations liées aux régimes de retraites	8 882	
Cotisations liées aux autres avantages	87	
Échéances des prestations à payer		
à moins d'un an	1 535	
d'un an à deux ans	2 064	
de deux ans à trois ans	3 636	
de trois ans à quatre ans	2 635	
de quatre ans à cinq ans	4 967	
de cinq ans à dix ans	27 462	

En complément des informations reprises ci-dessus, il est à noter que l'impact issu des hypothèses démographiques s'explique par la modification de l'hypothèse de la prise de la pension qui est, actuellement, de 100% à 65 ans au lieu de 50% à 62 ans et de 50% à 65 ans. Cette modification se justifie par les changements légaux limitant la prise de pension anticipée.

(en milliers EUR)

Autres avantages

31.12.2018 31.12.2017

2,20 %	2,05 %
n/a	n/a
4,70 %	4,70 %
MR/FR-5	MR/FR-5
2,05 %	2,10 %
n/a	n/a
4,70 %	4,70 %
MR/FR-5	MR/FR-5
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a
n/a	n/a

10.3 Paiements en actions

La Banque a émis plusieurs plans d'options sur actions au cours des années antérieures à 2015 au bénéfice de ses membres du comité de direction et de ses cadres supérieurs dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux de la Banque. Ces plans étaient établis conformément aux dispositions légales nationales. Fin 2018, les plans d'options en cours ne comprennent plus que des plans qui sont réglés en trésorerie. Les derniers plans qui étaient réglés en actions sont échus depuis 2018. Dans les deux types de plans, il est généralement défini une période d'acquisition des droits de deux à quatre ans.

Les mouvements des options sur actions relatifs à ces plans se présentent comme suit :

(en unités ; en EUR)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Nombre d'options en circulation	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options en circulation	Prix moyen d'exercice pondéré
Solde à l'ouverture	184 898	135,58	254 379	138,51
Options attribuées	0	0	0	0
Options abandonnées	(227)	137,61	(7 531)	143,33
Options exercées	(103 258)	131,78	(1)	146,68
Options échues	(81 413)	140,4	(61 949)	146,68
Solde à la clôture	0	0	184 898	135,58
dont exerçables	0	0	184 898	135,58

Suite aux plans précités et conformément à l'IFRS 2, la Banque n'a plus comptabilisé de charge en frais de personnel vu que toutes les périodes d'acquisition des droits sont arrivées à terme.

Tant que ces options ne sont pas exercées, la comptabilisation de la charge n'a pas d'impact sur les fonds propres, car ceux-ci sont augmentés d'un montant identique. Lors de l'exercice des options, les fonds propres seront majorés d'un montant égal au nombre d'options exercées multiplié par le prix d'exercice.

En plus des plans susmentionnés, trois plans d'options sur actions réglés par le paiement de trésorerie sont en cours en date du 31 décembre 2018. La juste valeur de ces options est calculée annuellement après avoir déterminé la valeur du sous-jacent aux options.

Le premier plan a été émis en 2013 sur une filiale (Industrie Invest) dont l'activité consiste à détenir des titres Banque Degroof Petercam et Degroof Equity (titres issus de la scission du titre Banque Degroof avant la fusion avec la société Petercam) et est financé par des fonds propres et de l'endettement. Le nombre d'options attribuées au 15 mai 2013 était de 79 870 dont 22 555 options sont encore en cours en date du 31 décembre 2018. Ces options ont une échéance finale en date du 30 avril 2021 et un prix d'exercice de EUR 45. Ce plan a généré, cet exercice, un résultat négatif de EUR 0,2 million et un paiement de EUR 0,8 million suite à l'exercice de 51 905 options. Ce plan est évalué avec un modèle spécifique basé sur des simulations du type Least Square Monte-Carlo afin de prendre en considération la possibilité d'exercice anticipé. Les données principales de ce modèle sont : une courbe des taux euro, le prix au comptant de l'action Banque Degroof Petercam (EUR 137,09) et Degroof Equity (EUR 13,09), les dividendes totaux attendus (EUR 5,5) et la volatilité implicite (16,39 % correspondant à la volatilité implicite à la monnaie de l'Eurostoxx 50 jusqu'au dernier exercice possible).

Le deuxième plan a été également émis en 2013 sur une filiale (Bank Degroof Petercam Spain) et est uniquement destiné aux dirigeants de cette société. Le nombre d'options attribuées au 25 septembre 2013 est de 583 000, dont 29 150 sont encore en cours en date du 31 décembre 2018. Ces options ont une échéance finale en date du 30 décembre 2019 et un prix d'exercice de EUR 6,17. Ce plan a généré, cet exercice, un résultat positif de EUR 0,4 million et un paiement de EUR 0,2 million suite à l'exercice de 262 350 options. Ce plan est évalué avec un modèle spécifique basé sur des simulations du type Least Square Monte-Carlo afin de prendre en considération la possibilité d'exercice anticipé. Les données principales de ce modèle sont : une courbe des taux euro, le prix au comptant de l'action Bank Degroof Petercam Spain (EUR 6,98), les dividendes attendus (EUR 0) et la volatilité implicite (15,58 % correspondant à la volatilité implicite à la monnaie de l'Eurostoxx 50 jusqu'au premier exercice possible).

Le troisième plan a été émis en 2014 sur une filiale (Industrie Invest II) dont l'activité consiste à détenir des titres de Banque Degroof Petercam et Degroof Equity (titres issus de la scission du titre Banque Degroof avant la fusion avec la société Petercam) et est uniquement financé par des fonds propres. Le nombre d'options attribuées au 1er août 2014 était de 54 055 dont 9 985 options sont encore en cours en date du 31 décembre 2018. Ces options ont une échéance finale en date du 30 avril 2019 et un prix d'exercice de EUR 160,84. Ce plan a généré, cet exercice, un résultat négatif de EUR 0,2 million et un paiement de EUR 0,7 million suite à l'exercice de 38 550 options. Les options restantes sont évaluées sur base de leur valeur intrinsèque au vu de la proximité de la maturité (4 mois) et de l'illiquidité des titres sous-jacents.

11 Parties liées

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résument, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées du groupe :

(en milliers EUR)

31.12.2018	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	2 270	21 784	1	290	24 345
Prêts à terme	10 583	0	0	0	10 583
Autres	5	46	0	0	51
Titres de placement	0	0	0	2 844	2 844
Total des actifs	12 858	21 830	1	3 134	37 823
Dépôts	84 253	219	5 436	1 940	91 848
Autres dettes	15	37	0	0	52
Autres passifs	290	0	0	30 070	30 360
Total des passifs	84 558	256	5 436	32 010	122 260
Garanties données par le groupe	800	0	0	3 450	4 250
Garanties reçues par le groupe	41 510	0	0	0	41 510
Engagements	830	0	0	0	830
Montant notionnel des dérivés	1 089	0	0	0	1 089
Options sur actions					
Exercées / cédées	2 952	0	17 690	0	20 642
Echues	1 476	0	5 790	0	7 266

(en milliers EUR)

31.12.2018	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	28	0	0	0	28
Frais de personnel	0	0	0	6 154	6 154
Autres	0	0	0	1 105	1 105
Total des charges	28	0	0	7 259	7 287
Produits d'intérêts	153	626	0	0	779
Honoraires et commissions	605	155	21	10	791
Dividendes	0	0	0	490	490
Autres	0	54	0	85	139
Total des produits	758	835	21	585	2 199

Annexes aux comptes consolidés

(en milliers EUR)

31.12.2017	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	1 290	20 194	0	0	21 484
Prêts à terme	10 599	0	0	336	10 935
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Titres de placement	0	0	0	3 204	3 204
Autres actifs	0	0	0	0	0
Total des actifs	11 889	20 194	0	3 540	35 623
Dépôts	71 741	63	5 821	1 495	79 120
Autres dettes	5	0	0	2	7
Autres passifs	0	0	0	28 661	28 661
Total des passifs	71 746	63	5 821	30 158	107 788
Garanties données par le groupe	800	0	0	3 147	3 947
Garanties reçues par le groupe	34 673	0	0	0	34 673
Engagements	651	0	0	0	651
Montant notionnel des dérivés	469	0	0	0	469

(en milliers EUR)

31.12.2017	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	30	0	2	0	32
Pertes sur instruments dérivés	0	0	0	0	0
Honoraires et commissions	0	0	0	0	0
Frais de personnel	0	0	0	7 130	7 130
Autres	0	0	0	739	739
Total des charges	30	0	2	7 869	7 901
Produits d'intérêts	207	518	1	0	726
Produits sur instruments dérivés	0	0	0	0	0
Honoraires et commissions	448	66	13	18	545
Dividendes	0	0	0	34	34
Autres	0	8	0	151	159
Total des produits	655	592	14	203	1 464

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs y compris les tantièmes versés aux membres du conseil d'administration ainsi que les coûts concernant l'attribution d'options à ces mêmes personnes se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel définie au sein des normes IAS 19 et IFRS 2 :

(en milliers EUR)

	31.12.2018	31.12.2017
Avantages à court terme	7 179	7 241
Avantages postérieurs à l'emploi	548	532
Autres avantages à long terme	1 371	1 297
Indemnités de fin de contrat de travail	0	800
Paiements en actions	0	(126)
Total	9 098	9 744

12 Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 25 avril 2019 a décidé de proposer à l'assemblée générale de distribuer un dividende brut de EUR 4,50 par action pour un montant total hors groupe de EUR 47 325 006 et a autorisé la publication des états financiers.

La Banque Degroof Petercam s'est préparée aux différentes conséquences possible de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne ('Brexit'). Cette analyse a porté tant sur les activités que sur les contreparties de la Banque Degroof Petercam.

On peut noter les actions préparatoires suivantes:

- La revue des contrats (conventions de netting et de collatéral) avec nos contreparties interbancaires en favorisant les entités de l'Union Européenne ;
- La revue de nos contrats de Clearing en favorisant les entités de l'Union Européenne ;
- La revue de nos conventions de distributions de fonds.

La Banque Degroof Petercam n'étant que marginalement active dans ce pays (où avec des contreparties de ce pays), les conséquences pour elle d'un Brexit, même sans convention avec l'Union Européenne ('Hard Brexit') sont mineures, tant en termes de risques que de rentabilité.

Émoluments du commissaire

(en milliers EUR)

31.12.2018	
Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat	290
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	28
Autres missions d'attestation	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	28
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe	633
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	373
Autres missions d'attestation	11
Missions de conseils fiscaux	23
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	339

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Malgré nos recherches, nous n'avons pas été en mesure de déterminer la date exacte de notre première nomination. Toutefois, nous pouvons confirmer que nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA durant au moins 30 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à 8 214 501 (000) EUR et l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 56 779 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation sur écarts d'acquisitions

Nous référons à l'annexe 7 section 7 des comptes consolidés.

Description

Au 31 décembre 2018, le bilan consolidé du Groupe inclut des écarts d'acquisition pour 278 524 (000) EUR, représentant quatre unités génératrices de trésorerie ('UGT').

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel conformément à IAS 36. La valeur recouvrable d'une UGT est déterminée comme la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de vente est déterminée sur base de l'application des multiples de références au résultat net courant ou aux capitaux en gestion.

La détermination du montant de pertes de valeur à comptabiliser, le cas échéant, requiert que le Groupe exprime un jugement important et qu'il prenne des hypothèses clés, en particulier par rapport à la détermination des multiples de références pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente, et aux prévisions et à l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la valeur d'utilité.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos spécialistes en évaluation, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes:

- Nous avons évalué le caractère approprié de l'identification des UGT par les préposés de la Société,
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des multiples de références utilisés dans la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de vente en effectuant une analyse de régression,
- Nous avons évalué la procédure d'élaboration du plan stratégique, utilisé pour la détermination de la valeur d'utilité,
- Nous avons évalué la capacité historique des préposés de la Société à prévoir les flux de trésorerie et remis en question le caractère raisonnable des prévisions actuelles en comparant les hypothèses clés (en particulier le taux d'actualisation, le taux de croissance attendu et le taux d'inflation) aux données historiques, aux prévisions économiques et sectorielles ainsi qu'aux données de planification internes,
- Nous avons corroboré les hypothèses basées sur des données de marché avec des données externes,
- Nous avons remis en question le caractère approprié de l'analyse de sensibilité effectuée par les préposés de la Société en effectuant une analyse de sensibilité plus poussée, principalement axée sur les changements de flux de trésorerie opérationnel et des multiples de référence,
- Nous avons testé l'exactitude mathématique du modèle de flux de trésorerie,
- Nous avons évalué le caractère approprié de l'information présentée à l'annexe 7 section 7 des comptes consolidés.

Provision pour plaintes et litiges

Nous référons à l'annexe 13 section 7 des comptes consolidés.

Description

Au 31 décembre 2018, le bilan consolidé du Groupe inclut une provision Provision pour plaintes et litiges s'élevant à 15 904 (000) EUR.

Par la nature de ces activités, le Groupe est impliqué dans un nombre limité de plaintes et litiges juridiques. Une issue défavorable de certains de ces plaintes et litiges pourrait par contre avoir un impact potentiellement significatif sur la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, en tant qu'institution financière, le Groupe peut être sujet à des inspections par la

Banque Centrale Européenne, la Banque Nationale de Belgique ou l'autorité des services et marchés financiers. D'éventuels cas de non-respect des cadres réglementaires applicables au Groupe pourraient également avoir un impact potentiellement significatif sur la situation financière du Groupe, en particulier en cas de non-respect de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (et ses modifications) (« la loi anti-blanchiment ») et la loi du 18 septembre 2017 remplaçant la loi anti-blanchiment (« la nouvelle loi anti-blanchiment »).

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, ainsi qu'aux actions possibles des régulateurs, l'estimation des conséquences financières liées à ces risques réglementaires et légaux est inévitablement incertaine. Les préposés de la Société reconnaissent une provision pour plaintes, litiges et des observations ressortant des inspections sur la base de leur prévision de la probabilité que le règlement de chaque procédure juridique et que les inspections par les régulateurs entraînent une sortie de ressources pouvant être déterminée de manière fiable et en tenant compte d'éléments tels que la couverture d'assurance du Groupe. L'évaluation de l'issue probable d'une plainte, d'un litige ou d'une inspection comprend inévitablement un niveau important de subjectivité et de jugement de la part des préposés de la Société.

Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes:

- Nous avons évalué la procédure mise en place par les préposés de la Société pour prévoir l'issue probable des plaintes, des litiges et des inspections, ainsi que le caractère approprié de cette évaluation,
- Nous avons évalué la capacité historique des préposés de la Société de déterminer avec précision la probabilité d'un règlement des plaintes et litiges et avons remis en question le caractère raisonnable de la prévision actuelle,
- Nous avons analysé l'évaluation des litiges par les préposés de la Société en la corroborant à de la correspondance pertinente ainsi qu'au registre des plaintes,
- Nous avons consulté le dernier rapport émis par le conseiller juridique interne de la Société, y compris l'analyse de la motivation des conclusions formulées,
- Nous avons consulté et analysé la correspondance des avocats externes en réponse à nos demandes de confirmation du statut des procédures juridiques en cours et avons évalué l'impact de cette évidence sur le caractère approprié des provisions,
- Assistés de nos spécialistes en réglementation, nous avons consulté et analysé les correspondances entre la Société et la Banque Centrale Européenne, la Banque Nationale de Belgique et l'autorité des services et marchés financiers et avons évalué l'impact d'éventuels cas de non-respect avec les cadres réglementaires applicables sur le caractère approprié des provisions,
- Nous avons évalué le caractère approprié de l'information présentée à l'annexe 13 section 7 des comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés e

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 119 §2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119 §2 du Code des sociétés et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur Sustainable Development Goals ('SDG'). Conformément à l'article 148 § 1, 5° du Code des sociétés nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au Sustainable Development Goals ('SDG') mentionné dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, 27 mai 2019
KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire représentée par

Olivier Macq
Réviseur d'Entreprises